



# **C**ontrats de plan **ÉTAT-RÉGION** Bâtir aujourd'hui la France de demain


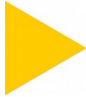



**Contrat de plan État-Région Bretagne 2015-2020**

**BILAN D'EXÉCUTION FIN 2017**





# Table des matières

	<b>VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE.....</b>	<b>9</b>
	<b>A) Ferroviaire.....</b>	<b>10</b>
	<i>Objectif stratégique n°1 : fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne.....</i>	<i>10</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau.....</i>	<i>11</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : assurer une desserte fine du territoire régional.....</i>	<i>12</i>
	<b>B) Routier.....</b>	<b>13</b>
	<i>Objectif stratégique n°4 : désenclaver le centre Bretagne par la mise en 2x2 voies de la RN164.....</i>	<i>14</i>
	<i>Objectif stratégique n°5 : moderniser et sécuriser le réseau routier national.....</i>	<i>14</i>
	<b>C) Modes actifs.....</b>	<b>15</b>
	<b>D) Portuaire.....</b>	<b>16</b>
	<b>VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION..</b>	<b>17</b>
	<b>A) Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site.....</b>	<b>18</b>
	<i>Objectif stratégique n°1 : soutenir les projets de recherche.....</i>	<i>18</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : organiser les sites universitaires de Bretagne.....</i>	<i>20</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : rénover les campus.....</i>	<i>21</i>
	<b>B) Équipements scientifiques pour la recherche.....</b>	<b>22</b>
	<b>C) Innovation.....</b>	<b>23</b>
	<b>D) Partenariat régional d'innovation (PRI).....</b>	<b>24</b>
	<b>VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.....</b>	<b>25</b>
	<i>Objectif stratégique n°1 : transition énergétique et climatique.....</i>	<i>26</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : économie des ressources.....</i>	<i>28</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : approches territoriales énergétiques et climatiques.....</i>	<i>29</i>
	<i>Objectif stratégique n°4 : prévention des risques naturels.....</i>	<i>30</i>
	<i>Objectif stratégique n°5 : biodiversité et paysages.....</i>	<i>31</i>
	<i>Objectif stratégique n°6 : eau.....</i>	<i>33</i>
	<i>Objectif stratégique n°7 : soutien aux démarches transversales de développement durable.....</i>	<i>35</i>
	<b>VOLET NUMÉRIQUE.....</b>	<b>36</b>
	<i>Objectif stratégique n°1 : améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés.....</i>	<i>37</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture....</i>	<i>37</i>
	<b>VOLET EMPLOI.....</b>	<b>38</b>
	<i>Objectif stratégique n°1 : favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics.</i>	<i>39</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels.....</i>	<i>41</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne.....</i>	<i>42</i>




## VOLET TERRITORIAL.....46


<i>Objectif stratégique n°1 : répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral.....</i>	<i>47</i>
<i>Objectif stratégique n°2 : anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires.....</i>	<i>48</i>
<i>Objectif stratégique n°3 : améliorer l'accès aux services au public.....</i>	<i>48</i>
<i>Objectif stratégique n°4 : renforcer les centralités des villes petites et moyennes.....</i>	<i>49</i>
<i>Objectif stratégique n°5 : soutenir la réalisation d'équipements métropolitains.....</i>	<i>50</i>
<i>Objectif stratégique n°6 : politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU.....</i>	<i>50</i>

## Préambule


---




Le contrat de plan État – Région Bretagne (CPER) 2015-2020 concrétise la dynamique partenariale voulue par l'État et la Région au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré du territoire breton. Signé le 11 mai 2015, ce document ambitieux répond aux trois enjeux forts que sont le renforcement de l'investissement public, le soutien à l'emploi par l'investissement et la consolidation du partenariat entre l'État et les collectivités. L'État et la Région Bretagne ont ainsi respectivement contractualisé à hauteur de 593,7M€ et 602,83M€.



Le CPER s'articule autour des 5 thématiques principales du mandat de négociation adressé par le Premier ministre au Préfet de région, l'emploi, au-delà du volet qui lui est consacré, étant une priorité transversale :


- 
1. les mobilités routière et ferroviaire,
  2. l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
  3. la transition écologique et énergétique,
  4. le développement numérique,
  5. le volet territorial incluant les actions relatives au numérique et à l'emploi.



Un protocole État – Région, signé le 1er octobre 2016, réaffirme les engagements pris dans le CPER en complétant deux volets : le volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » est abondé de 10M€ et le volet « territorial » de 28M€, le tout également partagé entre l'État et la Région. Ce protocole a donné lieu à un avenant signé le 16 décembre 2016.



Ce bilan prend en compte les abondements financiers supra.



Un deuxième avenant signé le 27 novembre 2017 porte :

- sur des redéploiements au sein des objectifs stratégiques n°2 et 3 du volet ESRI ;
- sur la rectification dans l'annexe A) Maquette financière du CPER, des titres des trois dernières lignes d'opérations de l'objectif stratégique n°5 ;
- sur la rectification dans l'annexe A) Maquette financière du CPER du titre de l'objectif stratégique n°2 du volet mobilité multimodale.

La mise en œuvre du CPER est aujourd'hui pleinement engagée sur l'ensemble des six volets qui le composent. Depuis mai 2015, 53 conventions d'application ont ainsi été signées entre l'État, la Région et le cas échéant, les autres co-financeurs permettant au CPER d'entrer dans sa phase opérationnelle :

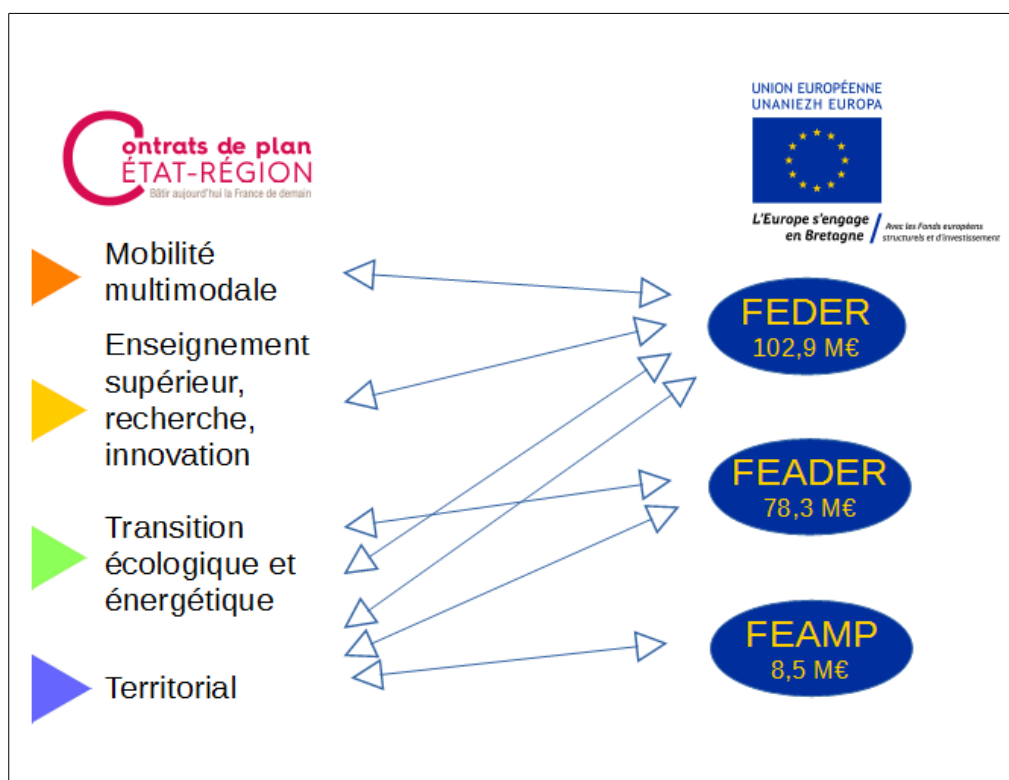
- 33 conventions concernant les opérations du volet « mobilité multimodale »,
- 12 conventions de sites couvrant les opérations contractualisées dans le cadre du volet « enseignement supérieur, recherche et innovation »,
- 3 conventions d'application pour les 3 objectifs stratégiques du volet « transition écologique et énergétique »,
- 1 convention sur le volet « numérique »,
- 3 contrats de territoires (métropoles et Iles du Ponant) conclus dans le cadre du volet « territorial », un cahier des charges valant convention d'application et un appel à candidatures en faveur du dynamisme des centres-villes et des bourgs.

Aux côtés de l'État et de la Région, les collectivités territoriales participent aussi de façon significative au CPER. Si celui-ci mentionne un apport global de 490,466M€, les diverses conventions d'application affinent et précisent ces données.

À ces crédits contractualisés, s'ajoutent 1 milliard de crédits de l'État et de BPI France dans le cadre de programmes nationaux d'investissements et du plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire, et 1 milliard de crédits européens (dont 785 millions sont désormais gérés par la Région, autorité de gestion).

Les programmes européens concourent en effet à la bonne atteinte des objectifs du CPER 2015-2020, dans le respect des trois grands enjeux définis dans l'accord de partenariat adopté le 8 août 2014 : la compétitivité de l'économie et de l'emploi, la transition énergétique et écologique et la gestion durable des ressources et enfin l'égalité des territoires et des chances.

Sur la période 2015 – 2020, ce sont donc plus de 3,3 milliards d'euros de crédits publics qui sont ainsi mobilisés sur le territoire régional par l'Europe, l'État, la Région les départements, les métropoles, les agglomérations, les communautés de communes et les communes.



À titre d'illustration de ces cofinancements nationaux et européens :

**Le projet de pôle d'échange multimodal de Guingamp :** les travaux, d'un montant total de 13,25M€, portent sur l'accessibilité des quais et le prolongement du passage souterrain de la gare pour un meilleur accès au centre de Guingamp. Ce pôle d'échange multimodal a été inauguré le 24 septembre 2016. Le projet est cofinancé par l'Europe (FEDER), l'État, Guingamp communauté, la Région Bretagne, SNCF réseau, le département des Côtes d'Armor et la Ville de Guingamp.

**Le projet « Euro Argo » :** le programme international « Argo » d'observation globale de l'océan se décline en Bretagne avec l'installation à Brest de cette infrastructure « Argo » pour consolider la contribution française et mettre en place une nouvelle phase comprenant la mesure de l'oxygène et l'observation des grandes profondeurs (4000m). Sur le budget de la phase 2015 de 988 200€, l'État contribue à hauteur de 500 000€, le FEDER pour 223 000€, le Finistère et Brest Métropole à hauteur de 85 000€ chacun et le SHOM pour 95 000€. La Région Bretagne apporte 322 000€ en 2016.

## Exécution financière à fin 2017

Maquette initiale signée en 2015 présentant la répartition des crédits par volets :

	Crédits contractualisés		Crédits valorisés		
	État (programme LOLF et opérateurs)	Région	État	Autres partenaires	Fonds Européens
			crédits nationaux		Programmes régionaux
Volet Mobilité multimodale	267,00	416,08	69,69	409,10	15
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	128,55*	60,42	-	69,55	35,85
Volet Transition écologique et énergétique	115,49	102,80	-	-	101,30
Volet Numérique	1,56	7,53	-	11,82	-
Volet Emploi	10	10	-	-	-
Volet Territorial	71,05	6,00	-	-	37,50
<b>TOTAL</b>	<b>593,70 M€</b>	<b>602,83 M€</b>	<b>69,69 M€</b>	<b>490,47 M€</b>	<b>189,65 M€</b>

\* La part État inclut uniquement le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires ainsi que les Grands Organismes de Recherche mais n'inclut pas l'enveloppe prévisionnelle de crédits FNADT du volet territorial

Maquette révisée par l'avenant n°1 du 16 décembre 2016 :

	Crédits contractualisés		Crédits valorisés		
	État (programme LOLF et opérateurs)	Région	État	Autres partenaires	Fonds Européens
			crédits nationaux		Programmes régionaux
Volet Mobilité multimodale	267,00	416,08	69,69	409,10	15
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	133,55*	65,42	-	69,55	35,85
Volet Transition écologique et énergétique	115,49	102,80	-	-	101,30
Volet Numérique	1,56	7,53	-	11,82	-
Volet Emploi	10	10	-	-	-
Volet Territorial	90,05	20 M€ + contrats de partenariats	-	-	37,50
<b>TOTAL</b>	<b>617,65 M€</b>	<b>621,83 M€</b>	<b>69,69 M€</b>	<b>490,47 M€</b>	<b>189,65 M€</b>

\* La part État inclut uniquement le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires ainsi que les Grands Organismes de Recherche mais n'inclut pas l'enveloppe prévisionnelle de crédits FNADT du volet territorial

## Avancement global du CPER par volet à fin 2017 :

Au 31 décembre 2017, le contrat de plan État-Région présente un taux d'exécution financière de 44,58 % en crédits programmés pour une durée d'exécution d'environ deux ans et demi.

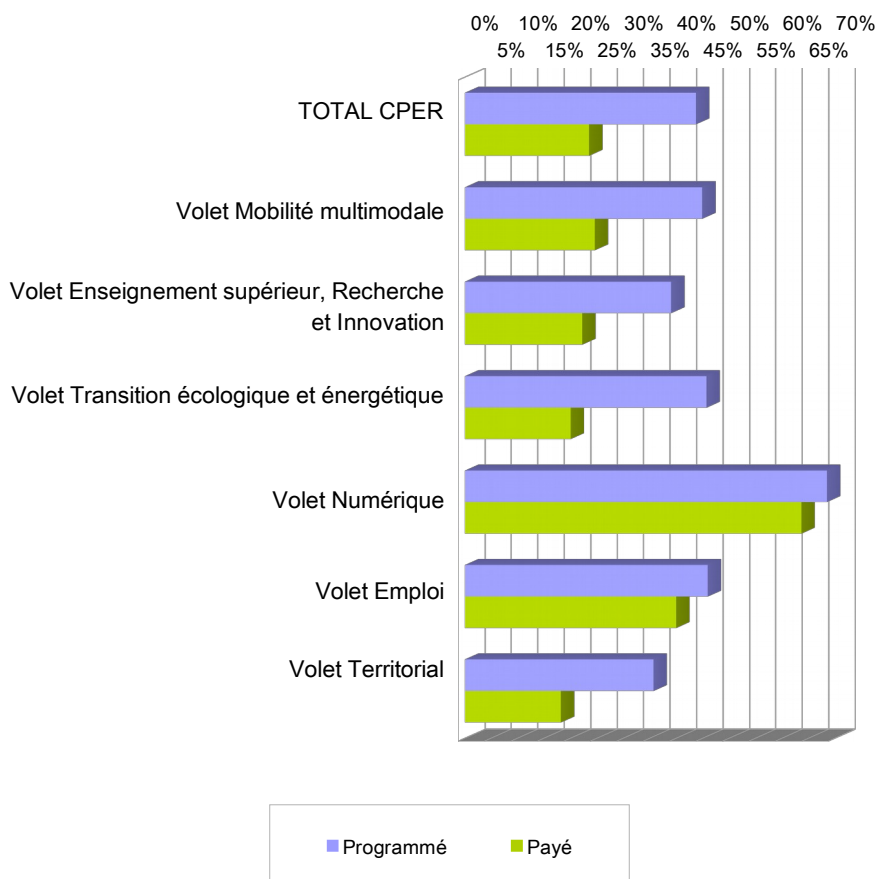
Le bilan des crédits engagés par les autres partenaires, notamment les collectivités, n'est pas présenté, faute d'une version exhaustive de ces engagements.

## Contribution des Fonds européens :

La maquette financière annexée au CPER ne chiffre pas de façon exhaustive l'ensemble des cofinancements européens, dont les montants exacts figurent dans les conventions d'opérations.

Fonds européens	FEDER au 31/12/2017		FEADER au 31/12/2017	
	Programmé	Engagé	Programmé	Engagé
Volet Mobilité multimodale	22,340 M€	7,340 M€	-	-
Volet Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	19,359 M€	19,359 M€	-	-
Volet Transition écologique et énergétique	3,659 M€	3,659 M€	77,895 M€	51,393 M€
Volet Territorial	0,03 M€	0,03 M€	1,073 M€	0,275 M€
<b>TOTAL</b>	<b>45,388 M€</b>	<b>30,388 M€</b>	<b>78,968 M€</b>	<b>51,668 M€</b>

L'exécution financière du CPER peut également être présentée par volets pour le périmètre État – Région :





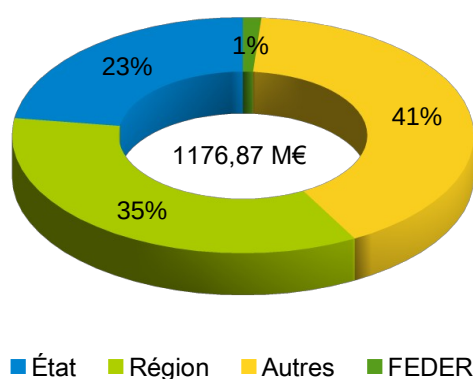
# VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE

La situation péninsulaire et périphérique de la Bretagne par rapport au territoire national est une réalité déterminante. Face à cette situation, l'élaboration du volet « mobilité multimodale » du CPER 2015 - 2020 a conduit à définir une stratégie suivant des orientations pourvues d'un budget équilibré, en cohérence avec le Pacte d'avenir pour la Bretagne et les conclusions de la Commission « Mobilité 21 ». Ces orientations visent à prioriser la fluidification de la porte d'entrée de la Bretagne, l'amélioration des liaisons vers la pointe bretonne, la desserte fine du territoire régional, le désenclavement routier du Centre Bretagne et la poursuite de la modernisation du réseau routier national.

	État	Région	Autres	FEDER*	Total
Ferroviaire	126,93 M€	159,18 M€	398,89 M€	-	<b>685 M€</b>
Routier	139,82 M€	122,56 M€	9,24 M€	-	<b>271,62 M€</b>
Modes actifs	0,25 M€	-	-	-	<b>0,25 M€</b>
Port de Brest	-	134,345 M€	70,656 M€	15 M€	<b>220 M€</b>
<b>Total volet mobilité multimodale</b>	<b>267 M€</b>	<b>416,08 M€</b>	<b>478,79 M€</b>	<b>15 M€</b>	<b>1 176,87 M€</b>

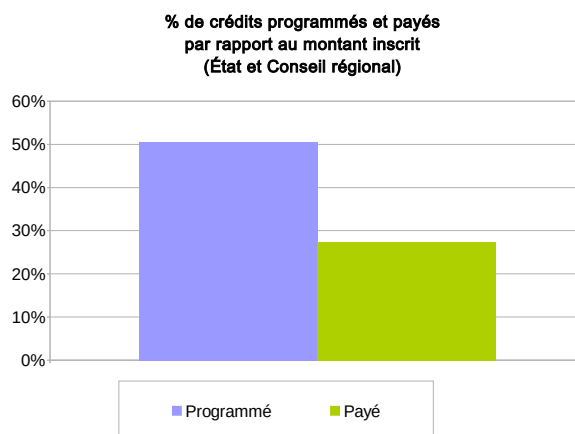
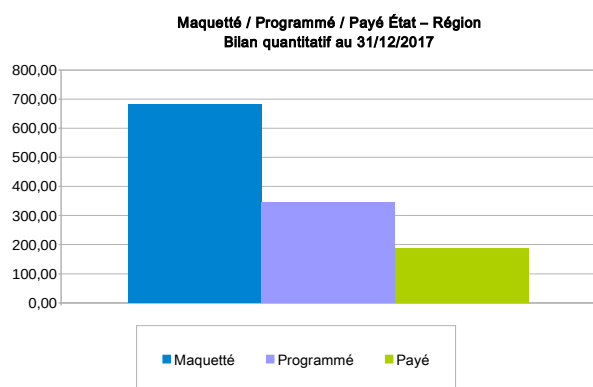
*\*Le présent tableau ne tient pas compte des fonds FEDER pouvant être mobilisés sur les projets de PEM*

Répartition par financeur des crédits inscrits



## Exécution financière à fin 2017

Dès le second semestre 2015, ont été réalisées les opérations qui s'inscrivent dans la continuité de la précédente contractualisation, et lancées en études, les opérations nouvellement inscrites.



### A) Ferroviaire

Grâce aux investissements importants réalisés lors des précédents CPER, la Bretagne bénéficie d'un réseau ferroviaire structurant de bon niveau (Rennes-Brest/Rennes-Quimper), qui prolonge l'effet LGV sur l'ensemble du territoire. Le CPER en cours se consacre fortement à la réalisation des projets de PEM et à la remise à niveau des lignes de maillage, qui complètent le réseau structurant. Après la mise en service du projet Bretagne à Grande Vitesse en 2017, les enjeux d'accessibilité du territoire et de capacité du réseau ferroviaire restent prégnants et sont étudiés dans le cadre du CPER en cours.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
A. Ferroviaire	126,93	44,80	35,3%	159,18	82,54	51,9%

### Objectif stratégique n°1 : fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne

La commission « mobilité 21 » a identifié le nœud ferroviaire de la gare de Rennes comme l'un des nœuds nationaux devant être traité en priorité. Le programme d'investissement doit finaliser les aménagements réalisés dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse 2017/2018,

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Fluidifier la Porte d'Entrée de la Bretagne	48,50	25,11	51,8%	51,16	28,92	56,5%

Les travaux du nœud rennais se poursuivent et sont financés selon le calendrier prévisionnel.

Après l'engagement en 2015 du deuxième groupe de travaux de désaturation de la gare de Rennes, l'année 2016 a vu l'engagement du troisième groupe, ce qui finalise presque complètement la mise en œuvre du programme de désaturation entamé avec le CPER 2007 – 2014. Les aménagements réalisés ont permis de mettre en œuvre la nouvelle offre de transports TGV – TER à partir de 2017, qui sera renforcée encore en 2018 avec la mise en service du nouveau poste central de Rennes qui rendra opérants la totalité des aménagements capacitaires.

Concernant l'accueil des voyageurs en gare de Rennes (Pôle d'Échange Multimodal), les travaux de grande ampleur se sont poursuivis en 2017 avec la poursuite de la réalisation des liaisons verticales supplémentaires (rampes, escaliers fixes et mécaniques, ascenseurs) entre le souterrain, les quais et la dalle voyageurs, des travaux de démolition importants dans la gare, la réalisation du génie civil du lien urbain et des opérations concernant la structure porteuse du paysage construit. Ces travaux sont menés en articulation avec ceux de la deuxième ligne de métro. A ce jour, le calendrier du chantier est conforme, avec une mise en service du nouveau bâtiment voyageurs prévue mi-2018.

Le passage en vitesse en gare de Rennes est désormais appréhendé dans une approche plus large, qui consiste à formaliser un schéma directeur du nœud ferroviaire rennais à horizon 2030, intégrant des horizons intermédiaires de réalisation d'opérations, et préparant les aménagements nécessaires au développement de l'offre en gare de Rennes pour toute la Bretagne. L'année 2017 a permis l'engagement d'une première phase d'études (stade diagnostic). Fin 2017, une seconde phase (définition des besoins futurs) a été engagée, mobilisant tous les acteurs concernés.

## **Objectif stratégique n°2 : améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau**

Afin de diffuser la grande vitesse sur l'ensemble du territoire breton et d'absorber l'augmentation de la fréquentation, des investissements sont nécessaires pour adapter le réseau et les gares.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau	34,85	5,87	16,8%	41,48	9,33	22,5%

Concernant les liaisons nouvelles « Ouest Bretagne Pays de la Loire », l'année 2015 a conduit l'ensemble des partenaires à se consacrer à la mise au point d'un programme d'études complémentaires. Une concertation publique complémentaire a été menée de l'automne 2016 au printemps 2017, faisant suite au débat public de fin 2014 et visant à mieux définir les fonctionnalités du projet de liaisons nouvelles « Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire ». Un bilan en a été tiré en juillet 2017. Les conditions de poursuite du projet sont en cours de discussion suite à l'abandon de l'aéroport de Notre Dame des Landes dans le cadre de la réflexion stratégique engagée sur les mobilités du grand ouest.

Pour la deuxième phase de relèvement de la vitesse sur l'axe Rennes – Redon, l'horizon de mise en œuvre du projet est postérieur à la mise en service complète des aménagements de désaturation de la gare de Rennes, qui aura lieu en 2018.

Pour mémoire, plusieurs opérations engagées dans le cadre du CPER 2007-2014 ont été achevées ou sont en cours d'achèvement : les opérations de relèvement de vitesse sur l'axe Rennes – Redon, phase 1, ont été achevées en 2015 pour un montant global de 7M€. La phase 2 de la modernisation de cet axe, comprenant à la fois un volet relèvement de vitesse (10,9M€) et signalisation (mise en bloc automatique lumineux, 16,7M€), est en cours, et doit s'achever mi-2018.

L'opération de mise en bloc automatique lumineux de la ligne Guingamp - Plouaret est en cours de réexamen, dans le cadre du schéma directeur du nœud ferroviaire rennais, qui prend en compte les besoins sur les axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper à moyen terme.

En ce qui concerne les pôles d'échanges multimodaux (PEM), huit contrats de pôle ont été signés à ce jour pour les sites de Saint-Brieuc, Guingamp, Rennes, Redon, Morlaix, Quimper (qui doit être repris), Lorient et Auray. Les discussions se poursuivent pour Quimper et pour Vannes. Dans les deux cas, une signature de contrat de pôle est à espérer pour fin 2018. En 2016, les PEM de Guingamp et de Vitré ont été inaugurés. En 2017, ont été mis en service les bâtiments voyageurs de Redon, Saint-Brieuc et Lorient ; pour ces PEM, les travaux sur les périmètres urbains se poursuivent. Le PEM de Morlaix a été inauguré à l'automne 2017.

Les études se poursuivent sur les PEM d'Auray, Quimper et Vannes.

L'État a entièrement remboursé en 2016 et 2017 les avances faites provisoirement par les collectivités locales.

Il convient de préciser qu'une part notable de la participation de l'État aux PEM a été prise en charge par le FSIL et non le CPER. La prise en charge par l'État au titre du FSIL s'élève à 5,8 M€.

### **Objectif stratégique n°3 : assurer une desserte fine du territoire régional**

La desserte du territoire régional nécessite un réseau ferroviaire performant. À ce titre, des investissements doivent être consentis pour maintenir ou moderniser l'infrastructure existante des lignes de maillage du territoire.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Assurer une desserte fine du territoire régional	43,58	13,82	31,7%	66,54	44,29	66,6%

La ligne Rennes - Châteaubriant est la plus fréquentée en périphérie de Rennes et il est nécessaire de régénérer la voie en mauvais état. En 2017, ont été menées des études d'avant-projet/projet pour la remise en état de la ligne. De nombreuses réunions avec les collectivités intéressées ont eu lieu afin d'affiner le programme de travaux. Une première phase de travaux est envisageable en 2019 sur la section Rennes - Retiers en fonction de la finalisation du plan de financement.

La ligne Lamballe - Dol avait fait l'objet d'une première phase de régénération lors de la précédente contractualisation et le CPER 2015-2020 s'inscrit dans cette continuité. À ce titre, des études d'avant-projet sur la section Dinan - Dol et des études préliminaires sur la section Dinan - Lamballe, ont été réalisées en 2016, permettant de préciser les aménagements à réaliser. Des études de projet sont en cours depuis fin 2017 sur la section Dinan-Dol. Le planning des travaux envisage une réalisation à horizon 2020 sur Dinan-Dol et à un horizon ultérieur sur Dinan-Lamballe, en contrepartie de la réalisation d'un entretien renforcé de la ligne pris en charge financièrement par la Région, hors CPER.

La ligne Guingamp - Paimpol, du fait de sa dégradation au fil des années, nécessitait des investissements pour améliorer l'offre aux usagers. Sur la base de la convention de financement conclue en 2015, actant un financement de 5,6 M€ de l'État et 11,9 M€ de la Région aux côtés de SNCF Réseau et des collectivités du département, les travaux de remise en état ont été menés de septembre 2016 à avril 2017.

La ligne Brest-Quimper était également inscrite à la précédente contractualisation. La signature en 2016 d'une convention de financement à hauteur de 70 M€, suite à l'affectation de 5,75 M€ d'autorisation d'engagement de crédits État et de 21 M€ de crédits de la Région, a permis la réalisation des travaux de remise en état complète de la ligne, de fin 2016 à fin 2017.

Les quais de certaines gares de la ligne Rennes - Saint-Malo doivent également faire l'objet d'investissements pour accueillir les voyageurs dans des conditions de sécurité optimales. Les études préliminaires menées mettent en avant la nécessité d'une reprise prioritaire des quais de la gare de Saint-Médard-sur-Ille, opération qui pourra être engagée en 2018.

Afin d'améliorer le transport de marchandises, des actions ont été inscrites sur l'axe nord-sud (Saint-Brieuc, Loudéac, Pontivy, Auray). Les travaux de remise en état de la ligne fret Auray - Pontivy – Saint-Gérand ont été réalisés en 2015 pour un montant global de 4,039 M€.

La nouvelle version du système d'information multimodale BreizhGo a été mise en ligne en février 2015. Depuis, plus de 2 millions de recherches sont effectuées chaque mois.

En janvier 2017, les résultats des calculateurs du système (recherche d'itinéraires et d'horaires) ont été mis en open-data. Le marché du SIM arrivant à échéance mi-2019, une partie de l'année 2017 a été consacrée aux réflexions sur le futur système et l'année 2018 sera consacrée à la consultation et au lancement du développement du futur système tout en maintenant opérationnel le système actuel.

## B) Routier

La Bretagne bénéficie d'un maillage routier performant : trois autoroutes se prolongent en voies express près des littoraux, en plus des radiales autour de Rennes. Néanmoins, des faiblesses persistent, comme la desserte du Centre Bretagne ou la saturation de la rocade de Rennes.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
B. Routier	139,82	31,72	22,7%	122,56	13,15	10,7%

## **Objectif stratégique n°4 : désenclaver le centre Bretagne par la mise en 2x2 voies de la RN164**

Cet objectif répond à une double ambition : celle d'améliorer le confort des usagers, mais aussi offrir une opportunité économique pour le Centre Bretagne. Dans le cadre du CPER, ce sont 23,8 M€ d'autorisation d'engagement et 10,5 M€ de crédits de paiement qui ont été mobilisés pour l'avancement de la RN164.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°4 : Désenclaver le centre Bretagne par la mise à 2x2 voies de la RN 164	116,80	25,86	22,1%	118,36	12,65	10,7%

La mise à 2x2 voies de la RN164 se poursuit selon le calendrier annoncé avec pour objectif d'engager d'ici la fin du CPER la quasi-totalité des travaux.

La mise en service de la section de Loudéac a eu lieu en décembre 2015.

La phase 2 de la section de Saint-Méen a été mise en service en décembre 2017, portant à 106 km (sur 162) le linéaire de RN164 aujourd'hui à 2x2 voies.

Sur la section de Châteauneuf-du-Faou, après la finalisation des études et procédure en 2015/2016, le chantier a démarré en juin 2017, jusque 2020.

Après l'obtention de la déclaration d'utilité publique en octobre 2015, les études du projet technique détaillé relatif à la section de Rostrenen sont en cours. Pour la première section des travaux (déviation de Plouguernevel), les études, acquisitions foncières et procédures réglementaires sont en voie d'achèvement.

Sur la section de Plémet, le projet a été soumis à une seconde enquête publique à l'automne 2017 et l'arrêté de déclaration d'utilité publique est attendu début 2018.

Le projet concernant la section de Merdrignac a quant à lui été déclaré d'utilité publique le 27 novembre 2017 et les études de projet sont engagées.

Après une concertation publique complémentaire dans le cadre de la section de Mûr-de-Bretagne début 2016, un choix de variante a été fait et l'étude de la solution retenue a été finalisée dans la perspective d'une enquête publique mi-2018.

## **Objectif stratégique n°5 : moderniser et sécuriser le réseau routier national**

Le dernier objectif stratégique de ce volet routier porte sur la modernisation et la sécurisation du réseau routier national ainsi que sur la décongestion de la rocade de Rennes.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°5 : Moderniser et sécuriser le réseau routier national	23,02	5,86	25,5%	4,20	0,50	11,9%

L'aménagement de la RN76 se poursuit (mise en 2x2 voies). L'étude de la variante d'aménagement retenue pour son élargissement, et notamment celui du pont Chateaubriand sur la Rance, est finalisée, avec une perspective d'enquête publique fin 2018.

L'État, la Région et Rennes Métropole ont signé en juillet 2017 une convention de partenariat, matérialisant le partage d'un diagnostic, d'objectifs et d'orientations de travail pour la rocade de Rennes. Des études liées à la desserte de l'éco-cité « ViaSilva » (échangeur des Longchamps et de la Porte de Normandie) sont notamment en cours et vont se poursuivre. Des réflexions sont engagées sur d'autres secteurs (Ouest rennais) et d'autres problématiques (gestion de trafic, recueil de données, etc.).

Des études pour une solution de compromis d'aménagement de l'échangeur de Saint-Antoine sont en cours pour une réalisation avant la fin du CPER.

Cet objectif stratégique nécessite aussi la restructuration et la mise en sécurité d'échangeurs du réseau routier national. À ce titre, des travaux ont pu être menés en 2016 sur l'échangeur du Launay à Morlaix sur la RN12, en 2017 sur l'échangeur de La Chesnaye à Guingamp (RN12) et sur l'échangeur de Montigné à Torcé sur la RN157. Ces interventions visent à remédier à des problématiques de sécurité et de congestion. De nombreuses études sont également en cours pour définir d'autres projets sur les échangeurs prioritaires identifiés.

Pour l'échangeur de Liziec, un programme d'étude et un plan de financement ont été validés par les partenaires de l'État sur ce projet, permettant le démarrage d'études préalables début 2018.

Sur le tronçon de la RN12 à l'Est de Fougères, l'étude du projet, entamée fin 2015, a conduit début 2017 à une concertation publique permettant un choix de variante de tracé. Les études de la solution retenue sont en cours.

Des travaux ont également été menés en 2016/2017 pour l'installation d'écrans anti-bruit sur la RN24 entre Mordelles et Treffendel, et un chantier est en cours depuis fin 2017 (Porte de Lorient à Rennes). De même, des travaux ont été réalisés en 2016 à Mordelles (après ceux réalisés en 2014 et 2015) pour mettre la déviation hors d'eau.

## C) Modes actifs

Aucune action visant à soutenir les « modes actifs » (marche, vélo) n'a été financée par le CPER à fin décembre 2017

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog
C. Modes actifs	0,25	0,00	0,0%

## D) Portuaire

La modernisation des ports bretons est une priorité régionale partagée afin de développer une filière de référence des énergies marines renouvelables.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog
D. Portuaire	134,35	134,35	100,0%

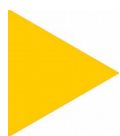
Le projet de développement du port de Brest, après une longue préparation (concertation en 2012, constitution des dossiers de demande d'autorisation et d'enquête publique en 2013 et 2014, obtention des autorisations en 2015, passation des premiers marchés de travaux en 2016), a achevé au 31/12/2017 sa première année de travaux.

Début 2017, le chantier de mouvement de terre a démarré la consolidation de la moitié du polder existant et le lot voirie a démarré la structure de la route de liaison entre les lots industriels et le nouveau quai. Mi-2017, la construction des structures métalliques de la digue et du quai ont démarré.

Fin 2017, la moitié du polder est consolidée, la route d'accès au quai est terminée, le parking est en cours d'achèvement, les premiers arbres sont plantés, la digue avance de 250 m en mer et le quai de 160 m.

Deux lots de travaux supplémentaires ont été attribués au cours de 2017 : aménagements paysagers et, traitement des pollutions concentrées. Il reste à cette date deux lots à attribuer : passerelle et estacade, et dragages.





## VOLET ENSEIGNEMENT RECHERCHE ET INNOVATION

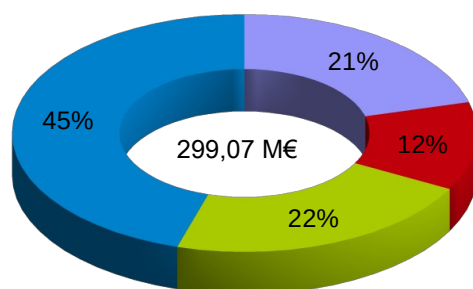
## SUPÉRIEUR,

Les effectifs étudiants bretons, le nombre d'unités de recherche, mobilisant plus de 7 000 salariés, la présence de tous les organismes de recherche, placent la Bretagne dans les premiers rangs des régions françaises en matière de recherche et d'innovation. Mais le contexte économique nécessite de renforcer les filières historiques et d'accélérer les filières émergentes. Le CPER 2015 – 2020 mobilise à cet effet les partenariats et financements au profit de l'immobilier et de la structuration de sites, des équipements scientifiques pour la recherche ainsi que l'innovation.

	État	Région	Europe	Autres	Total
<b>Total volet enseignement supérieur, recherche et innovation</b>	<b>135,55 M€*</b>	<b>65,42 M€</b>	<b>35,85 M€</b>	<b>62,24 M€</b>	<b>299,07 M€</b>

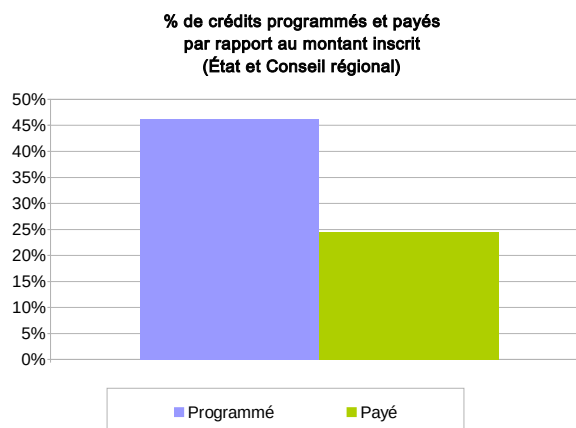
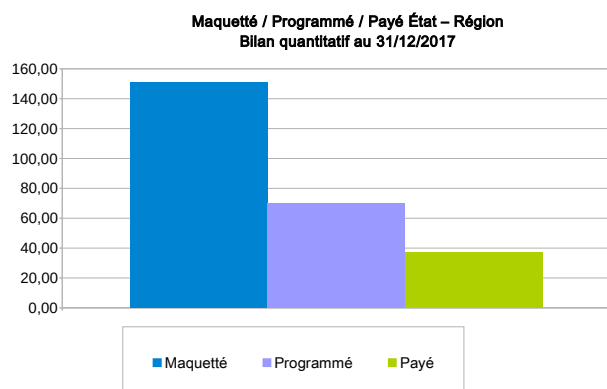
*\*La part État inclut le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), les Grands Organismes de Recherche et une enveloppe prévisionnelle de crédits Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) du volet territorial*

Répartition par financeur des crédits inscrits



■ État ■ Région ■ Europe ■ Autres

## Exécution financière à fin 2017



### A) Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site

Une région multipolaire comme la Bretagne nécessite une structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche, en prenant en compte les logiques territoriales. Soutenir les projets de recherche, organiser les différents sites et rénover le parc immobilier dans un contexte d'efficacité énergétique sont des problématiques auxquelles le CPER a souhaité répondre.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
A. Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site	53,60	23,23	43,3%	34,55	16,13	46,7%

Les montants inscrits incluent la part Agrocampus – Ministère de l'Agriculture

La programmation des crédits État du BOP 150 (« formation supérieure et recherche universitaire »), alliée entre autres à la programmation des crédits régionaux, a privilégié les opérations à achever (du CPER 2007 – 2013), puis l'abondement des opérations démarrées en 2015 et 2016 pour permettre l'obtention plus rapide des crédits et le démarrage en étude d'opérations nouvelles. Ces dernières ont été sélectionnées parmi celles qui étaient prêtes à démarrer, et qui présentent un degré d'urgence, du fait d'équipements scientifiques financés par le CPER qui sont liés à des locaux de recherche, de formations nouvelles pour lesquelles une réalisation rapide est primordiale ou enfin de vétusté des locaux.

### Objectif stratégique n°1 : soutenir les projets de recherche

Les opérations immobilières retenues visent à soutenir les projets de recherche correspondant à quelques acteurs clés identifiés par les documents stratégiques nationaux ou régionaux (STRATER, S3, schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Soutenir les projets de recherche	9,49	5,23	55,1%	8,17	3,98	48,7%

Dans le Finistère, l'Institut brestois de recherches en bio-santé financé sur le CPER 2007-2013 a été livré en avril 2017. Au titre du CPER 2015-2020, l'État et la Région ont engagé respectivement 309 000 € et 191 000 € en 2016 pour le premier équipement de ce bâtiment.

L'opération de rénovation du bâtiment « Blue Valley-Laber » de Roscoff a obtenu 270 000 € d'AE supplémentaires pour 2016, année d'étude, et la Région a déjà totalement affecté sa part sur cette opération, soit 700 000 €. Le démarrage des travaux est prévu en 2018.

Enfin, le bâtiment 3e tranche de l'Institut universitaire européen de la mer (IUEM) a été livré en 2016, et le 1er équipement a été financé sur le CPER 2015-2020.

En Ille-et-Vilaine, le premier équipement de la Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB) a été financé en 2015. La mise en service a eu lieu à la rentrée 2016.

L'opération de recherche « SOPHIE » vise l'extension du bâtiment 11C du campus de Beaulieu à Rennes par une halle destinée à accueillir des équipements scientifiques dans le cadre des recherches menées par l'Institut d'électronique et de télécommunication de Rennes (IETR), dans le domaine « STIC » et Ondes. L'opération a été financée intégralement pour la part État (300 000 €) et Région (200 000 €) en 2016. Elle en est au stade des études.

L'opération « Buffon », qui concerne la création d'une halle pour les besoins de la recherche en environnement (pour l'observation et la modélisation des dynamiques des paysages), a bénéficié de 300 000 € sur la part État en 2016 pour les études et du solde des AE État en 2017. La participation de la Région à hauteur de 382 000 € a été affectée en 2017. Le concours d'architecture vient d'avoir lieu.

La Région a affecté 800 000 € sur 2016 et 2017 afin de permettre le lancement des études pour l'opération « TherA tech », projet d'importance dans le domaine des technologies de la santé. L'État a, pour sa part, ouvert 150 000 € sur 2017.

L'opération IRSET tranche 2, destinée à regrouper toutes les équipes travaillant dans le domaine de la santé, environnement et travail sur le site de l'EHESP où a été construite la 1ère tranche, a bénéficié d'un démarrage de financement en 2017 de la part de l'État et de la Région à hauteur de 500 000 € chacun.

L'opération « Multimat - Institut du Verre » a fait l'objet d'un financement par la Région en 2017 de 151 000 € et de 556 000 € de la part de l'État, soit 100 % des financements de ces deux financeurs .

Par ailleurs, les opérations « génopole protéome » et « PIC 2e tranche » ont respectivement bénéficié en 2015 de 120 000 € et de 940 000 € de la part de la Région, permettant ainsi leur réalisation.

## **Objectif stratégique n°2 : organiser les sites universitaires de Bretagne**

D'ici à 2022, 6 000 étudiants supplémentaires sont attendus en Bretagne. Cette attractivité nécessite des investissements importants en matière d'organisation et de rénovation des sites universitaires.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Organiser les sites universitaires de Bretagne	24,13	7,32	30,3%	16,96	7,58	44,7%

Dans les Côtes d'Armor, l'opération d'extension du CNAM pour le pôle de formation en cyberdéfense en est à la phase d'appel d'offres. L'État, la Région et les collectivités des Côtes d'Armor ont affecté la totalité des crédits prévus.

L'opération relative à la réhabilitation de l'IUT de Lannion a fait l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage de la part de l'Université de Rennes 1 avec la communauté d'agglomération de Lannion. En 2017, elle a fait l'objet d'une première participation de l'État et de la Région à hauteur de 300 000 € chacun afin de permettre le lancement des études.

Enfin, une autre opération a fait l'objet d'un démarrage des études en 2017. Porté par le Syndicat de gestion du pôle universitaire (SGPU), le transfert du restaurant universitaire sur le campus de Mazier à Saint-Brieuc a bénéficié d'une première affectation de crédits de la part de la Région en 2017 à hauteur de 170 000 €.

Dans le Finistère, la réhabilitation de la cité universitaire « Bouguen » à Brest a commencé. La totalité des crédits de l'État et de la Région ont été affectés pour la 1ère phase de travaux. Les conventions avec les collectivités du Finistère (CD29 et Brest Métropole) sont signées.

Le transfert de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Quimper a reçu un agrément d'expertise en 2015 et cette opération, actuellement en phase d'études, est intégralement couverte en AE par tous les partenaires.

L'IUT de Quimper, avec l'opération de modernisation de la halle fabrication pour le pôle agroalimentaire, est également intégralement financé.

L'IUT de Morlaix a été livré en juillet 2015.

En Ille-et-Vilaine, les travaux sur l'IUT de Saint-Malo sont terminés.

A Rennes, les travaux de la cité universitaire « Jules Ferry » sont achevés et ceux de la 2e tranche pour la rénovation de la cité universitaire « Maine » sont en cours, financés à 100 % par le CNOUS. Le financement du bâtiment neuf de la cité universitaire à Beaulieu a été initié en 2017 (570 000 € État et 500 000 € Région), une partie devant être financée par emprunt.

Après une étude de faisabilité ayant conclu à la nécessité de créer une cuisine centrale et de regrouper les restaurants universitaires du nord de Beaulieu (suppression à terme de celui de l'INSA), le concours d'architecture du restaurant universitaire de l'Étoile a eu lieu fin 2017. Un premier financement État de 400 000 € et de 500 000 € par la Région est intervenu en 2017 pour l'amorce des études.

Enfin, dans le Morbihan, les travaux d'extension du restaurant universitaire de Tohannic (Vannes) sont en cours. L'État a intégralement affecté les crédits prévus sur cette opération. Les conventions spécifiques de financement sont toutes signées avec les collectivités.

La réhabilitation énergétique de l'IUT de Lorient, en phase d'études, a bénéficié de la totalité des financements inscrits de la part de l'État et de la Région.

### **Objectif stratégique n°3 : rénover les campus**

L'augmentation du nombre d'étudiants sur le territoire breton nécessite de maintenir les sites universitaires à un haut niveau d'exigence. Le CPER s'inscrit dans cette ambition en investissant dans la fonctionnalité, la sécurité et la performance énergétique des campus bretons.

Sur cet objectif, 10,11 M€ État ont été ouverts à fin 2017. La ligne « études générales », dotée, à parité État – Région, de 542 000 € à fin 2017 a permis de démarrer les réflexions (programmes et études en amont) sur des opérations inscrites au CPER 2015 – 2020.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Rénover les campus	19,98	10,67	53,4%	9,39	4,56	48,6%

Les montants inscrits incluent la part Agrocampus – Ministère de l'Agriculture

#### **a) Fonctionnalité des campus**

Dans le Finistère, après l'expertise en 2015 du programme de rénovation du pôle « maths-stic » de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), l'opération est intégralement prise en charge avec l'ouverture de 2,4 M€ d'AE pour l'État ainsi que de 1 M€ pour la Région.

Dans le Morbihan, la réhabilitation du bâtiment « Paquebot » de l'Université de Bretagne Sud à Lorient est terminée.

#### **b) Sécurité et accessibilité**

Dans le Finistère, les travaux de toiture de l'École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB) sont terminés.

En Ille-et-Vilaine, l'opération de mise en sécurité de l'amphithéâtre « Renan » à Villejean (Université de Rennes 2) a été livrée.

La réhabilitation des amphithéâtres de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes est en cours d'étude et est intégralement financée côté Région et collectivités. Il restera 50 000 € à ouvrir pour le premier équipement côté État.

Enfin, les travaux d'accessibilité des salles du campus numérique à Supelec sont terminés.

#### **c) Rénovation énergétique**

En Ille-et-Vilaine, la rénovation du bâtiment de recherche 10 C à Beaulieu est intégrée à l'opération « SOPHIE », dont les études sont en cours.

L'opération « réhabilitation recherche biosanté Villejean » est scindée en 4 phases, dont 2 sont réalisées. Cette opération est intégralement dotée à la fin 2017 pour les parts État et Région du CPER. Rennes Métropole a contractualisé pour 240 000 € sur la réhabilitation du bâtiment 6.

La réhabilitation des bâtiments E et L sur Villejean a été dotée d'une première enveloppe de 2 400 000 € État et de 1 200 000 € Région.

## B) Équipements scientifiques pour la recherche

En soutenant une recherche / innovation de rang mondial, le CPER se donne pour ambition d'ancrer cette dernière sur les territoires. Les 40 projets retenus s'inscrivent chacun dans un des 7 domaines d'innovation de la stratégie de spécialisation intelligente bretonne à l'exception de 2 projets transversaux (DATARMOR et CeSGO).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
B. Équipements scientifiques pour la recherche	24,47	9,83	40,2%	22,13	13,68	61,8%

Les programmations 2015 à 2017 ont été établies en étroite concertation entre l'État et la Région, sur la base des priorités indiquées par les porteurs de projets et les établissements bénéficiaires et dans le respect des priorités du mandat du Premier ministre.

L'État a choisi de concentrer les crédits sur un nombre restreint d'opérations afin que les montants attribués puissent avoir un effet levier important et permettre la réalisation de tranches d'opérations ayant un impact scientifique fort. L'objectif étant également de favoriser la finalisation rapide de certaines opérations.

Ainsi, 4 projets ont été financés par l'État en 2015 pour un montant total de 1 300 000 €. L'enveloppe 2016, d'un montant total de 3 604 000 € a permis de poursuivre ces 4 projets et d'en démarrer 7 autres.

L'enveloppe 2017, d'un montant total de 4 409 000 €, a permis de continuer, voire de finaliser le financement par l'État de ces projets et d'en démarrer de nouveaux.

Au 31/12/2017, 14 projets inscrits au CPER sont donc en cours de financement par l'État et 7 projets ont bénéficié du total du montant de leur financement au titre du programme 172. Les subventions engagées par l'État sur les années 2015 à 2017 représentent 48 % du montant total de la contribution État/MESRI (BOP 172) contractualisée au titre des équipements de recherche.

Par ailleurs, l'Institut Mines Télécom (IMT), qui intervient également au titre de ce volet, a cofinancé les projets portés par l'IMT Atlantique Bretagne-Pays de la Loire pour un montant total de 435 000 € entre 2015 et 2017. Cela représente, à mi-parcours, 36 % des apports prévus de l'IMT pour la réalisation des projets CPER qui concernent l'établissement.

Tous les projets programmés ont bénéficié d'engagements :

DIS 3 : AVEROES,

DIS 4 : CyberSSI, Sophie Stic&Ondes, Vitaal,

DIS 6 : Sophie Photonique,

Transversal : Visigat 2.

La Région a souhaité quant à elle soutenir fortement un grand nombre de projets dès le démarrage du CPER. Tous les domaines d'innovation stratégiques et tous les établissements bénéficiaires du CPER ont bénéficié de ces financements pour leurs investissements de recherche.

Pour établir la programmation régionale et FEDER, la Région a tenu compte des priorités et des disponibilités financières des collectivités territoriales infra-régionales.

Cette dynamique partagée a porté ses fruits sur l'ensemble du territoire et il est à noter que 25 opérations sont déjà financées intégralement.

Le financement régional pour les projets d'équipements scientifiques - et pour une part moindre, pour deux opérations de fonctionnement (plate-forme des Humanités Numériques et Loustic, portées par l'Université de Rennes 2) - s'élève à un total de 10 379 000 € en équipement et à 143 000 € en fonctionnement à mi-parcours.

Au total, sur la période 2015-2017, les montants versés par la Région atteignent 64 % du montant total de la contribution régionale contractualisée au titre des équipements\*.

De même, la contrepartie FEDER a été activée en 2017 pour un montant de 8 080 000 €. Au total, sur 2015, 2016 et 2017, les subventions FEDER représenteront 20 077 000 € soit 60,64 % des montants envisagés pour soutenir les projets d'équipements inscrits au CPER recherche.

Il est à noter que l'opération stratégique de modernisation du supercalculateur Datarmor a été réalisée comme convenu sur les années 2016 et 2017. Cette infrastructure modernisée a été inaugurée en juin 2017 par Ifremer et les financeurs.

*\*A noter : un certain nombre des opérations du CPER recherche « équipement » incluent un volet immobilier, financé par les collectivités territoriales et les organismes de recherche, afin de permettre l'accueil des équipements scientifiques (les montants dédiés à l'immobilier étant intégrés dans l'enveloppe du CPER recherche – équipement). On peut ainsi noter le démarrage d'opérations immobilières incluses dans le CPER recherche pour les organismes suivants :*

- INRA : PF de Sizun, Smart Agri Agroecotermer, Smart Agri Apivale/Milk Valley,
- IRSTEA : Smart Agri Apivale Approche des filières intégrées,
- ANSES Fougères : Smart Agri ANMv,
- ANSES Ploufagan : Smart Agri Elephants Elevage de précision, phénotypage.

## C) Innovation

Le CPER a pris en compte l'innovation dans une démarche partagée avec les collectivités. Cette innovation s'inscrit dans les priorités de la « S3 Bretonne » et s'articule pleinement avec les efforts réalisés pour la diffusion de cette innovation dans les filières structurantes du territoire breton.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
C. Innovation	2,30	1,00	43,4%	3,75	1,77	47,3%



En 2017, l'État a contribué à hauteur de 433 800 € (soit 18,8 % du montant inscrit au CPER innovation 2015-2020), ce qui porte sa participation entre mai 2015 et décembre 2017 à 1 001 500 €, soit 43,4 % de ce volet du CPER.

Les subventions de la Région se sont élevées pour l'année 2017 à 795 800 € et celles du FEDER à 375 600 €, soit respectivement 21 % et 20,5 % du montant total inscrit au CPER. Depuis le démarrage du CPER, 1 773 575 € (soit 47,4 % du montant régional) et 1 206 933 €, (soit 66 % du montant FEDER) ont été notifiés.

Ces subventions ont permis d'apporter un soutien aux structures labellisées ou en cours de structuration pour une labellisation selon le cahier des charges du MESRI.

Le CPER permet de soutenir le fonctionnement des Plate-Forme Technologique Centres de Ressources Technologiques et Cellule de Diffusion Technologique existants. Nous pouvons d'ores et déjà retenir la labellisation « plates-formes technologiques » par le MESRI de 2 nouvelles structures : Mobbi (Rennes) et Compositic (Lorient) ainsi que la labellisation Centre de Ressource Technologique (CRT) de Photonics Bretagne.

En 2017, toutes les structures labellisées ou identifiées comme potentiellement labellisables avant la fin du CPER ont été soutenues. Concernant les CRT, la dotation a plutôt vocation à soutenir l'investissement en équipements technologiques de pointe sur la base d'appels à projets au fil de l'eau concertés entre les financeurs. En 2017, l'acquisition d'équipements de R&D pour l'ADRIA (qualité et sécurité des aliments), pour le Pôle cristal (génie climatique), pour IDMER (extraction des produits de la mer) ou encore pour l'Institut MAUPERTUIS (soudage laser) a ainsi été accompagnée.

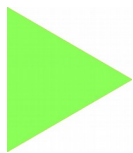
Le CPER permet également le financement d'ingénierie de projet : en 2017 un soutien a ainsi été apporté à la fédération des centres techniques agroalimentaires « ACT FOOD Bretagne », incitant au montage de projets communs entre ces CRT à compétences complémentaires, dans un secteur économique important pour la Bretagne. Cette dynamique de construction de projets soutient le label « tremplin Carnot Agrifood Transition ».

## D) Partenariat régional d'innovation (PRI)

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
PRI	5,00	5,00	100,0%	5,00	5,00	100,0%

Enfin, en partenariat avec l'État, le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et BpiFrance, la Région a accompagné sur 2016 – 2017 la structuration d'un nouveau dispositif régional d'aide à l'innovation s'inscrivant dans le cadre du Programme des investissements d'avenir (PIA). Fin 2017, ce sont 9,5 M€ État/Région qui ont permis d'accompagner une quarantaine de projets d'entreprises en subventions et en avances remboursables.





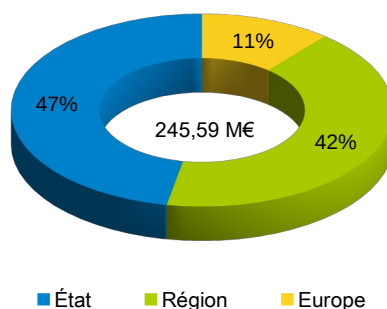
# VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Si la Bretagne dispose d'un patrimoine naturel d'exception, ce dernier repose sur un équilibre fragile qui subit de nombreuses pressions, malgré une réelle prise de conscience des enjeux environnementaux. Le volet « transition écologique et énergétique » a pour objectif de décloisonner les approches pour une évolution globale de nos modes de vie.

	État	Région	Europe	Total
<b>Total volet transition écologique et énergétique</b>	<b>115,49 M€</b>	<b>102,8 M€</b>	<b>27,3 M€</b>	<b>245,59 M€</b>

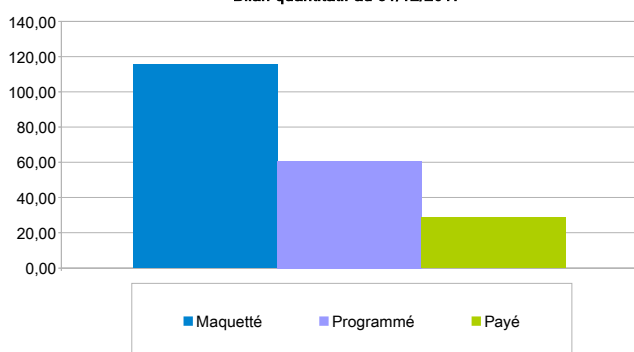
Hors Breizh bocage et mesures agro-environnementales et climatiques

Répartition par financeur des crédits inscrits

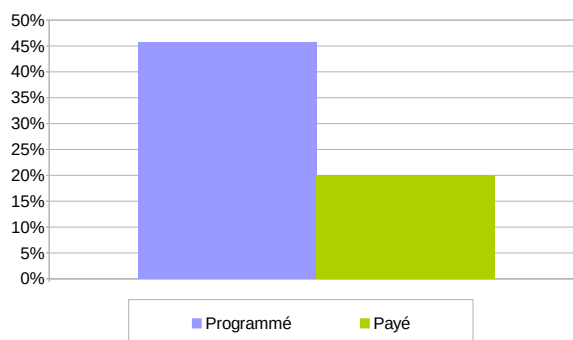


## Exécution financière à fin 2017

Maquetté / Programmé / Payé État – Région  
Bilan quantitatif au 31/12/2017



% de crédits programmés et payés par rapport au montant inscrit (État et Conseil régional)



## **Objectif stratégique n°1 : transition énergétique et climatique**

Le CPER a permis de maintenir un haut niveau de collaboration entre les services de l'ADEME, de la Région et de la DREAL.

Globalement le partenariat fonctionne toujours très bien avec la gestion courante des dossiers, mais aussi des réflexions à plus long terme telles que le déploiement de l'ingénierie territoriale pour les EPCI, la mise en réseau et la montée en compétence des acteurs des PCAET, le fonctionnement et le rôle des relais, de la communication institutionnelle autour de la Transition énergétique et également la nouvelle compétence de la Région sur la politique déchets et économie circulaire.

Un comité de gestion et d'orientation mensuel permet aux partenaires de se concerter et de décider des actions à financer (parfois en financement alternatif) et de celles à prévoir.

L'année 2017 a été marquée par l'intégration du Conseil départemental du Finistère en tant que signataire et partenaire de la convention pluriannuelle à compter du 1er janvier 2017. Compte-tenu des délais administratifs pour mener à bien ce nouveau partenariat, le Conseil départemental n'a pu justifier que 70 % du budget prévu en 2017 (avenant de régulation signé par toutes les parties début 2018).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Transition énergétique et climatique	22,20	9,97	44,9%	31,15	8,26	26,52%

### **a) Efficacité énergétique des bâtiments**

L'accompagnement du « Plan bâtiment durable breton » (PBDB) s'est poursuivi au titre du CPER 2015 – 2020 :

- soutien au « réseau breton bâtiment durable » (RBBD),
- soutien de la filière bois construction
- actions de formation à destination de formateurs pour accompagner les plate-formes « praxibat »,
- financement des audits énergétiques, notamment sur les bâtiments communaux et dans l'habitat (63 audits ou études de faisabilité ont été financés),
- financement de la cellule économique de Bretagne pour l'observation des impacts de la rénovation des bâtiments sur la création ou le maintien des emplois dans ce secteur et la santé financière des entreprises,
- soutien de quelques opérations exemplaires en aide à l'investissement : 17 projets démonstratifs dans le cadre de l'appel à projets bâtiments performants ; 5 dossiers retenus en 2016 au titre de l'appel à projet ENR dynamique non renouvelé en 2017,
- financements des EIE (espace « info énergie »), de 14 conseillers en énergie partagés (dont 4 nouveaux) et poursuite du déploiement de l'opération « Trak'O Watts »,
- financement d'études « bâtiments démonstrateurs »,
- accompagnement de 13 Plates-formes Locales de Rénovation de l'Habitat (Brest Métropole, Pays de Fougères, Rennes Métropole, Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné, Lorient Agglomération, Auray Quiberon terre Atlantique, Vitré Communauté, Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées, Lannion Trégor

Agglomération, Saint-Brieuc Agglomération, Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, Quimper Cornouaille Développement et Vannes Agglomération...)

- accompagnement du programme « Vir'volt-ma-maison » pour la dernière année (animation et soutien aux travaux des particuliers)
- Un contrat pluriannuel au titre du changement de comportement a été signé avec la Chambre de métiers et de l'artisanat pour soutenir les artisans.

Il convient également de noter le soutien aux projets concernant l'efficacité énergétique dans le secteur agricole :

- soutien à la filière bâtiment d'élevage suite à l'appel à projet « bâtiment à énergie positive ».
- Soutien aux investissements d'économie d'énergie dans les exploitations laitières
- Soutien au programme régional d'économies d'énergie sur la mécanisation et les travaux agricoles collectifs
- soutien au programme régional d'animation "Eco-énergie lait" pour la promotion des économies d'énergie en élevage laitier
- Soutien au programme d'animation pour l'amélioration des bâtiments d'élevage destinés aux herbivores
- Soutien aux investissements agricoles pour économie d'énergie ou limitation gaz à effets serre

### ***b) Développement des énergies renouvelables et bas carbone***

La politique régionale dans le domaine de l'énergie et du climat continue de s'appuyer sur les travaux et données de l'Observatoire régional sur l'énergie et les gaz à effet de serre.

S'agissant des énergies renouvelables électriques, le soutien de l'État se traduit essentiellement par la mise en œuvre des tarifs d'obligation d'achat de l'électricité produite.

La Région soutient le développement de l'éolien terrestre à travers notamment la réalisation d'un film de promotion de l'éolien terrestre

Dans le cadre du CPER, le développement des énergies renouvelables s'est articulé autour de projets liés à la biomasse : soutien à l'animation et aux projets mis en œuvre dans la cadre du « plan bois énergie Bretagne », et du Plan Biogaz

Les autres dossiers sont pour la plupart des études de faisabilité et des petits investissements :

- solaire thermique : 12 études de faisabilité, 6 réalisations,
- bois énergie : 13 études de faisabilités,
- réseau de chaleur : 2 études, 1 réalisation,
- chaleur fatale : 5 études de faisabilité,
- aucune étude ni réalisation n'a été financée en ce qui concerne la chaleur géothermale.

Cinq animations de filières ont également été soutenues sur le bois et le solaire. Un soutien spécifique est apporté à l'animation des projets citoyens d'énergies renouvelables (soutien au réseau TARANIS) ainsi qu'à l'animation de la filière GNV pour le transport en Bretagne.

Enfin, 5 contrats de développement territorial ont été soutenus par le fonds chaleur, ceux du Pays de Pontivy, de Lannion Trégor Agglomération, de Lorient Agglomération, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères.

La Région soutient dans le cadre du CPER des expérimentations liées à l'intégration des EnR via les réseaux intelligents dans le cadre de l'appel à projets Boucle Énergétique Locale (Ouessant, Sein, Couesnon Marches de Bretagne...)

En matière de réseaux intelligents, la candidature du Grand Ouest, portée par la Région, à l'appel à projets nationaux sur les réseaux électriques intelligents (REI), a marqué par une très forte mobilisation des acteurs bretons et ligériens autour du projet baptisé « SMILE ». La Région soutient le lancement du projet « SMILE » ainsi qu'un groupe d'experts SMILE, appelé « territoires et citoyens ». Le soutien est complété par le fonds chaleur de l'ADEME dont une part est contractualisée dans le cadre du CPER.

## **Objectif stratégique n°2 : économie des ressources**

Le CPER veut agir globalement en prévenant et valorisant les déchets et en soutenant l'économie circulaire.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Économie des ressources	4,80	2,23	46,5%	0,90	0,28	4,56%

L'ADEME Bretagne a par ailleurs apporté un financement de 55 000 € pour l'accompagnement à l'expérimentation de la méthode « national industrial symbiosis programme » en Bretagne (parmi les 4 régions pilotes) tandis que 250 000 € ont été attribués à la chambre régionale de métiers et de l'artisanat pour le programme pluriannuel « Envir'a » (déchets des activités artisanales).

### **a) Prévention et valorisation des déchets**

Les engagements sont conformes au prévisionnel et résultent des dossiers issus de l'appel à projets « économie circulaire ». Les dossiers portent sur les alternatives aux peintures anti-fooling, la création d'un site Internet d'échanges de matériaux entre entreprises, la réalisation d'une ligne de tri valorisation du broyat issu des déchets d'activité des soins à risques infectieux, le soutien à un chantier d'insertion pour le tri des textiles, etc.

### **b) Innovation et économie circulaires**

Dans ce cadre, l'ADEME a engagé de nouvelles contractualisations avec les chambres consulaires : CCIR, CRMA, CRESS, CRAB, de façon à compléter le dispositif de déploiement territorial.

De même, l'agence a renouvelé son soutien au collectif des festivals engagés, avec le financement de 2 chargés de mission positionnés plus particulièrement sur la mobilité mais aussi l'élargissement à d'autres formes d'événements.

Le contrat d'actions collectives avec l'Association bretonne des entreprises agro-alimentaires

(ABEA) a par ailleurs été conforté ainsi que celui de la Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM) tandis que le soutien à l'opération collective sur l'écolabel européen pour les hébergements touristiques a été renouvelé.

Dans le secteur des entreprises, outre le soutien aux opérations collectives (avec les chambres consulaires), quelques études de faisabilité ou diagnostic ont été financées et de nouvelles chartes engagement CO2 ont été mises en œuvre.

### **Objectif stratégique n°3 : approches territoriales énergétiques et climatiques**

La transition écologique et énergétique passe par une meilleure connaissance des impacts humains sur l'environnement. En approfondissant d'abord cette connaissance, il sera ensuite possible de développer des stratégies territoriales de maîtrise de l'énergie.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Approches territoriales énergétiques et climatiques	5,40	4,67	86,5%	6,45	2,34	36,28%

#### **a) Connaissance et observation**

Le CPER poursuit son soutien au fonctionnement de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) en finançant :

- l'Observatoire déchets/économie circulaire, l'Observatoire énergie/changement climatique et un nouvel Observatoire biomasse/ressources, lancé en 2016 et contractualisé sur 3 ans,
- il soutient pour la première fois « Air Breizh » pour l'élaboration et le suivi des « plans climat air énergie territoriale » dans la connaissance des émissions de polluants atmosphériques sur les territoires. La Région soutient quant à elle l'association « Air Breizh » pour ces actions dans le cadre de la qualité de l'air.

#### **b) Accompagnement des stratégies territoriales**

En 2015 s'est poursuivie la dynamique territoriale lancée en 2012 avec l'appel à projets « boucle énergétique locale » (BEL). Une quatrième session a permis de retenir deux nouveaux territoires engagés en 2016, portant à 65 % le nombre de territoires engagés par rapport à l'objectif de 2020. Il convient de noter que les projets bretons qui ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet national sur les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) étaient tous des projets lauréats de l'appel à projet régional « BEL ».

Le déploiement des plates-formes locales de rénovation de l'habitat (PLRH), initié avec le premier appel à projets lancé début février 2015 par la Région et l'ADEME, s'est poursuivi et renforcé : fin 2017, 24 territoires étaient engagés dans une étude pré-opérationnelle ou dans la phase opérationnelle de mise en place d'une plate-forme. Un réseau des techniciens en charge de la mise en place des plates-formes s'est également constitué, permettant au travers de groupes de travail spécialisés d'avancer sur la définition et la mise en œuvre des outils numériques et le financement de la rénovation. La vingtaine de conseillers info énergie des « espaces info énergie » (EIE) bretons, les 40 conseillers en énergie partagée (CEP), qui

apportent aux collectivités des conseils de qualité, et les 38 chargés de mission des collectivités engagées dans un plan climat air énergie territorial (PCAET), sont étroitement associés à ces travaux qui vont se retrouver au cœur de cette dynamique des plates-formes locales de rénovation de l'habitat.

Des contrats d'objectifs territoriaux pour la mise en œuvre de la transition énergétique ont été signés avec Lorient Agglomération, Brest Métropole et Lannion Trégor Agglomération.

En 2016, une convention pluriannuelle a été signée avec la Chambre de commerce et d'industrie Bretagne et la chambre régionale des métiers de l'artisanat sur un programme large de sensibilisation des entreprises aux TEPCV, à l'accompagnement des chambres de commerce et d'industrie aux territoires en mouvement, à l'éco-conception et l'éco-innovation.

### ***c) Opérations sectorielles en maîtrise de l'énergie***

En matière de logistique et de mobilité, de nouvelles chartes CO2 ont été mises en œuvre par des entreprises de transport importantes. Ont également été financés l'organisation des études du « Breizh mobility tour » et un projet de coopération logistique visant à la mutualisation des flux logistiques d'approvisionnement.

En ce qui concerne le volet territorial, on notera enfin le financement de démarches « cit'ergies » sur les territoires de Brest Métropole, les communautés d'agglomération de Lorient et de Morlaix, les communes de Brest et Lorient, et les processus en cours à Rennes Métropole, les communautés d'agglomération de Quimper, St Brieuc, et Lannion-Trégor et une expérimentation d'un outil d'évaluation des politiques de planification (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme intercommunal) au regard des finalités du développement durable sur le Pays de Saint-Brieuc.

## ***Objectif stratégique n°4 : prévention des risques naturels***

Les épisodes climatiques de l'hiver 2013 – 2014 ont démontré la nécessité d'accroître la fiabilité des prévisions. Mais au-delà, une stratégie plus globale de prévention des risques naturels sur les territoires doit être développée.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°4 : Prévention des risques naturels	3,88	3,33	85,8%

Pour accroître les prévisions en matière de pluviométrie, l'implantation d'un radar météorologique en bande X dans le Morbihan est porté par le CPER. Les démarches pour identifier le terrain d'implantation adéquat pour accueillir le radar sont en cours.

Par ailleurs, le CPER souhaite favoriser une stratégie globale de prévention des risques d'inondation. À ce stade, plusieurs programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) ou avenants sont labellisés post-signature CPER et notamment les PAPI de Morlaix, de la Laïta, de l'Arguenon, de l'Odet, du Blavet, de la Vilaine et de Combrit-Ile Tudy, pour lesquels les

conventions financières sont signées. La convention d'application du CPER entre l'État et le Conseil départemental du Finistère est signée.

## **Objectif stratégique n°5 : biodiversité et paysages**

La protection des espaces naturels et de la biodiversité bretonne doit s'accompagner d'une stratégie globale. À ce titre, le CPER soutient l'acquisition et la diffusion de la connaissance du patrimoine naturel breton, ainsi que les démarches territorialisées de gestion des espaces naturels et de prise en compte des enjeux de biodiversité.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°5 : Biodiversité et paysages	5,37	1,88	34,9%	18,20	8,66	47,57%

Les orientations en faveur de la biodiversité et du paysage ont été mises en œuvre conformément aux engagements.

La programmation des fonds européens sur les mesures dédiées au patrimoine naturel (connaissance, continuités écologiques, réserves naturelles, animation des sites Natura 2000) s'est poursuivie malgré les retards dans la mise à disposition des outils FEADER.

Les réflexions initiées en 2016 relatives à la mise en place d'une agence bretonne de la biodiversité ont été développées dans le cadre d'un conventionnement entre la Région, l'Agence Française pour la Biodiversité, la préfecture de région et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), en association avec les conseils départementaux. L'installation d'un comité de pilotage et d'un groupe projet dédiés a permis de progresser sur les missions et les formats d'organisation potentiels.

### **a) Mise en œuvre de la trame verte et bleue**

L'accompagnement des territoires à la mise en œuvre des trames verte et bleue et à la prise en compte des enjeux de biodiversité s'est développée au travers :

- d'un appel à projet sur la mesure dédiée du programme de développement rural breton, qui a permis de sélectionner en 2017 de premières initiatives territoriales en matière de continuités écologiques (portées par des collectivités, parc naturel régional) intégrant des actions de diagnostic des enjeux de biodiversité ainsi que des réalisations opérationnelles. Ces projets ont également pu bénéficier de cofinancements sur fonds régionaux et d'un accompagnement au montage de projet au titre de ces dispositifs ,
- d'une articulation entre ces démarches trames verte et bleue et des projets s'inscrivant dans d'autres dispositifs (appel à projet de l'Agence Française pour la Biodiversité en faveur des Atlas de la Biodiversité Communale, appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour des initiatives pilotes en faveur de la biodiversité).

Des travaux ont également été engagés par l'État dans le cadre d'une action pilote de la démarche d'agence bretonne de la biodiversité pour définir un programme d'accompagnement collectif des territoires s'impliquant sur les enjeux de biodiversité.

## ***b) Acquisition, organisation et diffusion des connaissances***

Les démarches régionales engagées dans le champ de la connaissance se sont développées autour de l'Observatoire breton du patrimoine naturel et de la biodiversité porté par l'observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB), et du pôle métier biodiversité mis en place dans le cadre de GéoBretagne.

Elles ont permis de progresser dans la définition d'une liste d'indicateurs régionaux de biodiversité, et d'élaborer un premier lot d'indicateurs en 2017 (adoption formelle début 2018).

Les travaux autour des listes rouges pour la faune et la flore ont fait l'objet d'une publication régionale en cours d'année, largement diffusée aux acteurs bretons.

Des réflexions concernant la structuration d'une plateforme régionale d'échange des données naturalistes ont permis d'élaborer un programme de travail à concrétiser en 2018.

Les démarches relatives à la structuration d'observatoires thématiques de la faune bretonne (invertébrés, mammifères) ont été poursuivies, de même que la préfiguration d'un observatoire régional de l'avifaune.

Le cadre de travail et le plan de financement d'un programme régional de cartographie des végétations ont été précisés afin de permettre le développement des travaux début 2018. La cartographie des habitats naturels au sein du réseau Natura 2000 a été enrichie (Erquy-Fréhel notamment).

## ***c) Appui à la gestion des espaces naturels et des paysages***

Le soutien aux missions des parcs naturels régionaux (PNR) et aux grands sites bretons a été poursuivi sous le pilotage des services de l'État. Les documents préparatoires du projet de parc naturel régional « Vallée de la Rance Côte d'Émeraude » ont été transmis aux instances nationales fin 2018, après délibérations de la Région sur la modification du périmètre initial. Le positionnement et les orientations de la Région envers les PNR dans le nouveau contexte institutionnel ont fait l'objet d'une délibération en juin 2017.

Les actions des réserves naturelles nationales (pilotage État) et régionales (pilotage Région) se sont développées tout au long de l'année conformément aux documents de gestion.

Les démarches collectives et le programme commun de rendez-vous des gestionnaires ont été reconduits, sous l'animation de l'association des gestionnaires d'espaces naturels bretons soutenue par l'État et la Région.

En matière de paysage, les démarches de mise en œuvre opérationnelle de la plate-forme des observatoires photographiques du paysage ont été achevées, et seront intégrées au sein d'un Observatoire régional des paysages porté par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne.

Les actions des opérations grand site d'Erquy-Fréhel et de Gâvres-Quiberon se sont développées, permettant à cette dernière de formaliser le dossier de candidature à la labellisation. Les travaux visant à la reconduction du label GSF ont été poursuivis, avec une intervention accrue du conseil départemental du Finistère, intégrant l'évolution vers un syndicat mixte Pointe du Raz en Cap Sizun, porteur de la candidature et du projet de territoire.



## Objectif stratégique n°6 : eau

Cet axe vise à valoriser les politiques de reconquête et de préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques définies par le SDAGE Loire Bretagne, en application de la directive-cadre sur l'eau. Sont ainsi inscrits au CPER sur cet objectif, les « projets de territoires pour l'eau » (PTE), les travaux de restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau, les Mesures Agri-Environnementales et Breizh Bocage, ainsi que le volet d'acquisition et partage de connaissances dans le domaine de l'eau piloté par la Région.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°6 : Eau	73,60	38,62	52,5%	46,10	19,44	42,16%

Sur fonds d'appropriation des contours de la compétence GEMAPI et de la réforme territoriale, le maintien en globalité d'un soutien financier à hauteur de 80 % maximum aux programmes de bassins et de SAGE a pu être assuré pour les territoires bretons. Ceci a été possible, d'une part grâce à la hausse des taux d'intervention du 10<sup>ème</sup> programme de l'AELB dès 2016, et d'autre part grâce à la mise en œuvre de décroissements des cofinancements entre la Région et les Conseils départementaux.

La dynamique d'actions en 2017 a cependant été freinée (de façon inégale selon les territoires), la réflexion étant portée en priorité sur les réorganisations territoriales en lien avec la prise de compétence GEMAPI par les EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### ***a) Gestion et restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques***

La gestion et la restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques est un sujet majeur pour la Bretagne, notamment à l'est du territoire. En effet, les problèmes de continuité et de morphologie des cours d'eau restent le principal facteur de déclassement et de non atteinte du bon état sur un grand nombre de masses d'eau, notamment en Ille-et-Vilaine. Or les acteurs en charge de la gestion des milieux aquatiques (syndicats mixtes et EPCI) restent insuffisamment mobilisés sur le sujet, les travaux de restauration de la morphologie et de la continuité écologiques étant souvent peu prioritaires dans le budget des collectivités. Il est donc essentiel de poursuivre la sensibilisation des EPCI sur le sujet et de poursuivre le soutien aux projets de restauration des milieux aquatiques.

### ***b) Accompagnement d'opérations ciblées et d'évolution des pratiques agricoles sur les territoires les plus vulnérables***

La lutte contre les pollutions diffuses agricoles est un volet important des actions menées sur les bassins versants. Ainsi, les interventions visant les opérations ciblées d'évolution des pratiques agricoles ont été réalisées, via des diagnostics et accompagnements d'exploitations (conseil), et les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui confirment leur succès. En effet, près de 4700 exploitations bretonnes (15 %), sont fin 2017 engagées en bio ou MAEC système sur près de 207 000 ha ; 1800 exploitations sont également engagées dans des MAEC localisées. Ces contractualisations MAEC représentent un engagement total sur 2015-2017, tous financeurs confondus y compris l'Union Européenne, de 181 M€.

Breizh Bocage est également mobilisé sur les territoires pour implanter des haies permettant de limiter les phénomènes de ruissellement entraînant des pollutions vers les cours d'eau. À ce jour, 4,4 M€ ont été engagés sur ce dispositif pour financer de l'ingénierie d'animation et de concertation avec les agriculteurs, et 4,6 M€ pour des travaux de plantation et de restauration du bocage. Les travaux peinent toujours à se développer puisque ces 4,6 M€ engagés ne représentent que 21 % de l'enveloppe prévisionnelle affectée sur la durée du CPER. Cette difficulté est certainement à mettre en lien avec le retard important dans les paiements associés mis en place entre fonds européens et contre-parties nationales.

### ***c) Soutien aux projets déclinés dans les territoires hydrographiques***

Les interventions pour soutenir les territoires hydrographiques et accompagner les porteurs de projets de territoires pour l'eau (PTE) ciblent l'animation et la mise en œuvre des SAGE, et les actions de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants. Cet axe inclut les actions du plan de lutte contre les algues vertes sur les 8 baies bretonnes concernées par le phénomène. Cela représente un engagement financier de près de 10,7 M€ depuis 2015 pour la Région (dont 3.6 M€ en 2017). Pour l'Agence de l'eau, le soutien est réalisé via les contrats territoriaux de bassins (CT), outils multi-partenariaux et multi-thématiques de l'Agence. Depuis 2015, cette dernière a engagé près de 17 M€ sur ces projets.

### ***d) Coordination régionale de la politique de l'eau***

L'Agence de l'eau soutient financièrement (l'équivalent d'un ETP), pour la troisième année la mission d'animation et de concertation régionale portée par la Région. Il s'est agi pour celle-ci, avec ses partenaires au premier rang desquels l'État, de conforter le travail sur les sujets suivants :

- animation technique des réseaux animateurs BV et SAGE,
- coordination d'un plan de formation régional et partenarial des acteurs de l'eau,
- préparation et animation de la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
- mise en cohérence des priorités d'intervention sur les territoires (co-instruction de dossiers, harmonisation progressive des modalités d'aide, etc.),
- articulation des politiques publiques (lien à renforcer entre actions eau et agricole via le PDRB notamment),
- construction du Plan Breton pour l'eau avec les acteurs (groupes participatifs sur la gouvernance de l'eau et prospective régionale pour un développement conciliant eau et économie en Bretagne à l'horizon 2040),
- simplification via la mise en place de guichets uniques de dépôt et de pré-instruction des aides par convention avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, l'expérimentation de guichet unique de dépôt avec le conseil départemental du Finistère, la plate-forme de dépôt unique dématérialisée expérimentée par l'Agence de l'eau, etc.

### ***e) Acquisition, transfert et valorisation des connaissances sur l'eau***

Le volet acquisition, valorisation et partage de connaissance (APC), coordonné par la Région avec le partenariat du CRESEB et de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB), permet de financer des études et la collecte de données pour une valorisation auprès des acteurs de l'eau. Au 31 décembre 2017, cela représente un engagement d'un peu plus de 1,7 M€ pour la Région et 681 000 € pour l'AELB. Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2016, une vingtaine d'études dans le domaine de l'eau ont été financées en 2017.

## **Objectif stratégique n°7 : soutien aux démarches transversales de développement durable**

Le volet « transition écologique et énergétique » s'inscrit dans une logique de décloisonnement des approches sur la question. À ce titre, les démarches transversales de développement durable sont pleinement soutenues.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°7 : Soutien aux démarches transversales de développement durable	0,24	0,07	28,3%

L'État anime une démarche expérimentale sur la thématique de l'économie durable et du bien-être territorial sous l'égide du Comité régional « Agenda 21 ». Cette démarche a pour objectif d'enrichir les projets territoriaux de développement durable sur les champs de l'économie responsable.

Les expérimentations menées par les collectivités territoriales se sont déroulées pendant l'année 2016, permettant à chaque collectivité concernée de définir une vision des enjeux stratégiques ainsi qu'un plan d'actions pour son territoire. L'objectif est d'assurer un développement économique plus soutenable au service du bien-être territorial.

Au-delà de ces expérimentations qui apporteront des éléments tangibles aux collectivités territoriales, la démarche permettra de capitaliser les résultats et enseignements au niveau régional pour pouvoir essaimer. Elle s'est notamment traduite par l'organisation d'un forum régional, qui s'est tenu le 6 juin 2016 à Lorient, et par la mise en place d'une plate-forme collaborative d'échange de bonnes pratiques sur les thématiques de l'économie durable et du bien-être territorial.

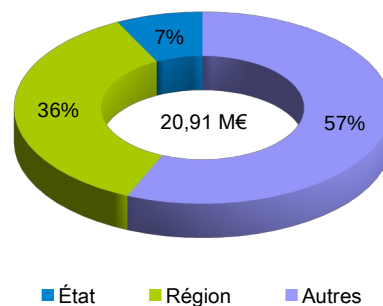
En 2017, une boîte à outils, proposée en libre téléchargement sur la plateforme web du projet, a été réalisée afin de permettre aux territoires intéressés de s'engager dans cette démarche ou de s'en inspirer pour l'élaboration de leurs projets territoriaux de développement durable. Des réflexions sont en cours pour proposer des pistes d'adaptation de la méthode en vue de l'appliquer notamment à l'élaboration des PCAET.

# VOLET NUMÉRIQUE

L'accessibilité de la Bretagne ne passe pas uniquement par des réseaux d'infrastructures physiques de transport, mais aussi par le déploiement du numérique. Les investissements dans le numérique permettent à chacun de se connecter au monde, tout en restant sur le territoire. Cependant, le numérique est aussi un facteur d'innovation économique que le CPER souhaite porter.

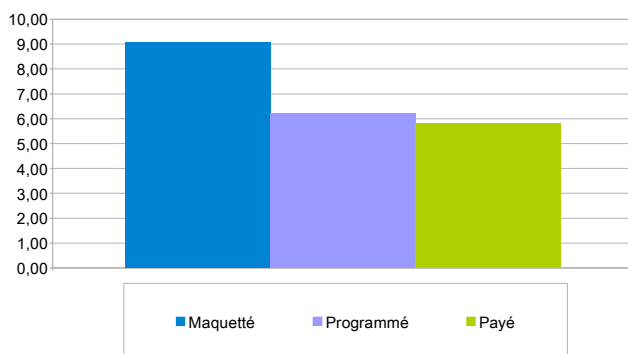
	État	Région	Autres	Total
<b>Total volet numérique</b>	<b>1,56 M€</b>	<b>7,53 M€</b>	<b>11,82 M€</b>	<b>20,91 M€</b>

Répartition par financeur des crédits inscrits

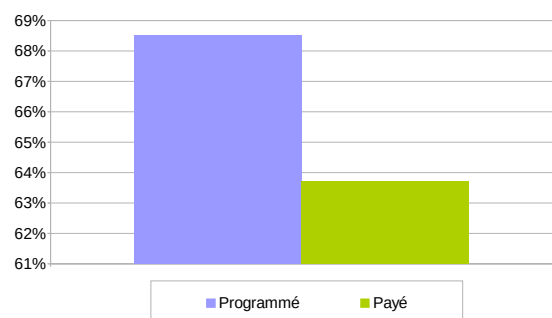


## Exécution financière à fin 2017

Maquetté / Programmé / Payé État – Région  
Bilan quantitatif au 31/12/2017



% de crédits programmés et payés  
par rapport au montant inscrit  
(État et Conseil régional)



## **Objectif stratégique n°1 : améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés**

Les acteurs bretons mutualisent leurs moyens pour développer les infrastructures numériques mais également les usages, dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique du territoire (SCORAN).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés	0,66	0,20	30,2%	4,53	4,53	100,00%

Deux études ont été engagées en 2015 et 2016, dans le cadre de cet objectif stratégique :

- étude de mutualisation des infrastructures de gestion de données (data-center), copilotée par l'État, la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les phases 1 et 2 (état des lieux des besoins et des ressources) et 3 (étude des scénarii de mutualisation) ont été réalisées,
- étude relative à la téléphonie mobile copilotée par l'État et la Région. La phase 1 de diagnostic et les phases 2 et 3 de définition des actions et solutions ont été réalisées.

Par ailleurs, une convention a été signée avec Mégalis Bretagne pour le financement des évolutions de la plate-forme régionale d'administration électronique (montant de 100 000€).

## **Objectif stratégique n°2 : favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture**

Le développement des usages numériques au service de la création et de l'enseignement est crucial et le CPER souhaite développer la production de contenus et leur diffusion sur le territoire breton.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture	0,90	0,00	0,0%	3,00	1,50	50,00%

En 2015, la mise en œuvre du projet audiovisuel breton s'est traduite par la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec les télévisions de Bretagne et par le soutien au démarrage d'une plate-forme numérique audiovisuelle portée par l'association « Breizh Créative », et mise en ligne sous l'appellation Kub (<http://kubweb.media>). Celle-ci est alimentée par les contenus originaux qu'elle produit et ceux coproduits par les télévisions partenaires. Elle est animée par un collectif d'acteurs de la culture et de la connaissance en Bretagne.

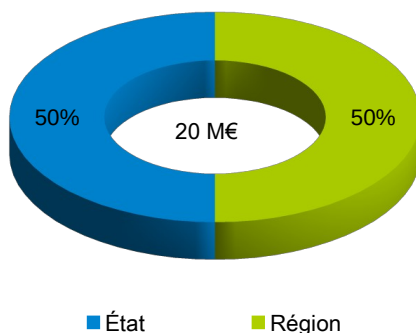
La Région s'est engagée sur le volet numérique à hauteur de 500 000 € sur le projet régional numérique (qui intègre l'association « Breizh Créative »).

# VOLET EMPLOI

Le CPER a pour ambition de développer des actions d'accompagnement des publics, des territoires et des filières, dans un contexte de mutations économiques.

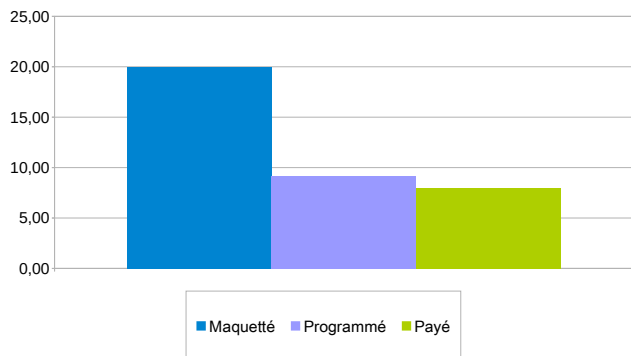
	État	Région	Total
Total volet emploi	10 M€	10 M€	20 M€

Répartition par financeur des crédits inscrits

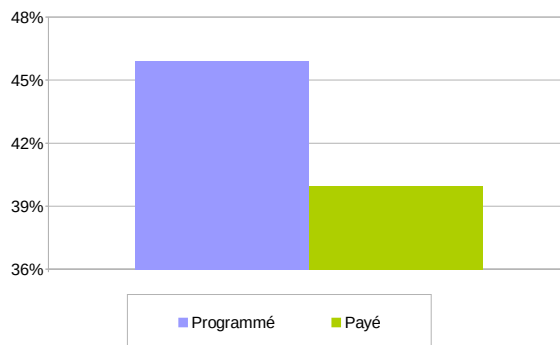


## Exécution financière à fin 2017

Maquetté / Programmé / Payé État – Région  
Bilan quantitatif au 31/12/2017



% de crédits programmés et payés  
par rapport au montant inscrit  
(État et Conseil régional)



## **Objectif stratégique n°1 : favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics**

Cet objectif stratégique repose à la fois sur des actions d'observation, d'animation et d'information, mais également sur la prévention des risques professionnels et la promotion de l'égalité professionnelle.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics	6,10	3,04	49,8%	6,10	3,11	51,0%

### **a) Connaître les territoires, les filières et les secteurs professionnels**

Le CPER finance le GIP Relation Emploi Formation Bretagne (GREF) pour la mise en œuvre des missions et actions décidées dans le cadre de la convention d'application, à savoir principalement (État 663 291 € / Région : 736 300 €) :

- l'information sur la formation et l'emploi,
- l'appui technique et l'accompagnement des projets dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Oriente (SPRO),
- l'animation des Validations des Acquis de l'Expérience (VAE),
- l'observation régionale emploi/formation (appui au Contrat de Plan Régional de Développement de l'Oriente et de la Formation Professionnelle – CPRDOFP – acteurs du Comité Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – CREFOP – et du SPRO).

Il soutient également les travaux d'observation locale et sectorielle en complémentarité des travaux régionaux et en lien avec les maisons de l'emploi, les maisons de la formation et les contrats d'objectifs.

En 2015, 2016 et 2017, 26 projets ont été retenus conjointement par appel à projets, avec un financement à parité sur des thématiques aussi variées que l'agroalimentaire, le bâtiment, la logistique, le transport de fret, l'artisanat à travers une étude sur la dynamique de l'emploi des secteurs de proximité dans les territoires bretons ou encore la filière algue. Ces projets sont, portés par des chambres consulaires, les organisations professionnelles, des associations, GIP, maisons de l'emploi, observatoires, etc.

Depuis 2015, ce sont plus de 2 M€ qui ont été financés sur cette action par l'État et 1,67 M€ par la Région (876 576 € au titre de 2015 et 794 005 € en 2016).

### **b) Prévenir les risques professionnels pour sécuriser les parcours**

Les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ont donné la priorité aux sujets de prévention des risques professionnels, de pénibilité, de qualité de vie au travail et plus globalement au développement de la compétitivité et de la performance économique des entreprises favorisant la qualité de vie au travail.

Les orientations de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) Bretagne se doivent de répondre aux attentes des partenaires sociaux et des pouvoirs publics.

- Pour 2016, cinq grandes thématiques d'actions ont été identifiées et sont mises en œuvre :
- promouvoir les démarches de qualité de vie au travail pour l'amélioration des conditions de travail et la performance des entreprises,
  - prévenir l'usure professionnelle et favoriser le maintien en emploi et la qualité des parcours professionnels, promouvoir l'égalité professionnelle Femmes/Hommes,
  - prévenir les risques professionnels en améliorant l'organisation du travail,
  - accompagner les changements techniques et organisationnels,
  - prospective et communication.

L'Aract Bretagne intervient dans les entreprises et les organisations grâce à des approches collectives et individuelles, des actions de capitalisation-développement, de transferts-diffusion de méthodes et d'outils de formation (conception et animation d'actions collectives, contribution à des dispositifs adaptés à la demande et aux acteurs impliqués). Elle assure aussi la publication d'études et la mise à disposition de données.

Entre 2015 et 2017, les apports financiers respectifs annuels de l'État et de la Région ont été de 511 000 €.

### ***c) Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des emplois***

En 2015, 2016 et 2017, 15 actions d'accompagnement des femmes vers l'emploi, de développement de la mixité et de l'égalité professionnelle dans les entreprises ont été financées, dont la moitié portée par les centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF). Certains projets sont très ciblés : par exemple en direction des femmes de plus de 50 ans, des familles monoparentales, des femmes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

On peut également citer l'action portée par « retravailler dans l'Ouest » en faveur de l'insertion professionnelle des femmes en rémission de cancer, soit par l'émergence d'un nouveau projet professionnel, plus adapté à leur nouvelle situation, soit par l'adaptation des postes précédemment occupés, afin de les préparer à leur retour à l'emploi. Cette action permet d'accompagner 40 femmes en recherche d'emploi dans le Morbihan et le Finistère.

La Région intervient dans le cadre d'une convention de 3 ans avec l'Union régionale des centres d'information des droits des femmes et des familles. Sa subvention annuelle de 56 000 € finance des actions relatives à l'accès aux droits, à la lutte contre les violences sexistes, à la formation et à l'insertion professionnelle des femmes et à la diffusion d'une culture de l'égalité.

L'État (100 000 €) et la Région (60 000 €) financent tous les ans des actions en faveur de l'égalité professionnelle.



## **Objectif stratégique n°2 : accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels**

Procéder à une analyse rénovée des menaces et des opportunités qui pèsent sur l'emploi dans un territoire permet de développer une connaissance qui favorise la sécurisation des parcours professionnels et l'anticipation des besoins de recrutement des entreprises.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels	2,70	0,58	21,5%	2,70	1,03	38,0%

### **a) Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels dans quatre territoires expérimentaux**

L'un des projets vise à organiser et structurer un processus de dialogue social dans le secteur agroalimentaire breton. Les travaux menés par le partenariat, composé de l'Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA), la Confédération générale de l'alimentation de détail (CGAD), Coop de France Ouest et les organisations syndicales de salariés, ont conduit à la mise en œuvre de l'instance de dialogue social pour le secteur alimentaire breton et à l'élaboration d'un projet d'accord régional pour la création d'une commission paritaire régionale de l'emploi et de la formation professionnelle dédiée au secteur alimentaire.

Afin d'améliorer la montée en compétences des artisans du bâtiment en Bretagne, différentes actions de formation et une action d'ingénierie portées par la chambre régionale de métiers et de l'artisanat ont également été valorisées au titre du CPER.

De même, plusieurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ont été financées dans les Pays de Morlaix, Lorient, Fougères-Marches de Bretagne, portées par les Pays, l'AFPA transitions, l'ARACT Bretagne et l'Union Nationale des Entreprises Adaptées et la FNTR.

A ce titre, une action inter-entreprises de prévention de l'usure professionnelle sur les Pays de Fougères et de Vitré a été financée en 2017 au sein de 6 entreprises issues de différents secteurs professionnels pour répondre aux enjeux de prévention de l'usure professionnelle, de l'évolution des compétences dans une dynamique de gestion active des âges et de maintien en emploi dans l'entreprise (GPEC) et sur un territoire (GTEC).

### **b) Dupliquer des approches similaires dans d'autres territoires**

L'action « Atout performance Finistère » vise à accompagner des entreprises artisanales porteuses de projets de développement en confortant la vision stratégique du dirigeant et la professionnalisation de la prise en charge de ses fonctions managériales. L'objectif est d'accompagner une centaine d'entreprises réparties sur les 4 Pays finistériens (45 en Pays de Cornouaille, 25 en Pays de Morlaix, 18 en Pays de Brest et 12 en Pays Centre Ouest Bretagne).

Une étude de faisabilité en vue de la création d'un Groupement d'employeurs multi sectoriel d'entreprises sur le territoire du Pays de Redon a été financée en 2017. Le groupement d'employeurs multi sectoriel a été créé. Au sein du territoire de Redon agglomération, six chefs d'entreprise se sont associés pour créer le groupement d'employeurs Geose. Ce groupement a pour objectif de répondre aux besoins, notamment dans les fonctions supports (NDLR, Ressources humaines, informatique, services généraux, etc.), mais également de pouvoir conserver des compétences et des gens qualifiés, en les partageant. Depuis novembre 2017, huit personnes ont été recrutées.

Par ailleurs, différentes actions dans le cadre du comité territorial emploi formation de Lorient seront lancées pour une communication sur les métiers de l'économie locale, pour la consolidation et le développement des entreprises agricoles en accompagnant leur stratégie en organisation du travail et emploi.

L'ensemble de ces actions est financé à hauteur de 330 000 € annuels.

Sur le volet formation des projets, l'accompagnement régional des territoires se fait dans le cadre du financement des actions territoriales expérimentales (ATE) de la Région (536 703 € en 2015 et 317 203 € en 2016). Ces ATE permettent de répondre rapidement aux besoins des territoires ou des secteurs d'activité et de proposer une offre de formation en partenariat avec d'autres acteurs régionaux, en développant les cofinancements.

Depuis 2015, 26 actions ATE recrutement ont été soutenues dans le cadre du CPER. On peut citer, à titre d'exemple, des plates-formes d'accès à la professionnalisation et à l'emploi dans le secteur de l'hôtellerie, de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture, des formations en usinage (à Lorient notamment), des métiers industriels, la découverte des métiers de la filière nautique à Auray-Quiberon, la formation et l'accompagnement des porteurs des projets ou de reprises d'entreprise à Morlaix et Saint-Brieuc.

### **Objectif stratégique n°3 : conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne**

La Stratégie Régionale pour le Développement Économique, l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII) identifie 11 filières en Bretagne. Une observation des emplois et compétences permettra à l'avenir de mieux anticiper les besoins et de structurer efficacement la réponse publique.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne	1,20	0,78	65,0%	1,20	0,65	53,8%

#### **a) La mise en œuvre de la charte « label social transport »**

Elle s'inscrit dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne et de la conférence sociale régionale qui prévoit, notamment, la mise en œuvre de plans spécifiques sectoriels dans les transports routiers. Il s'agit de renforcer la compétitivité des entreprises et de sécuriser les parcours professionnels des salariés par le renforcement du dialogue social.

L'action est soutenue par l'État, la Région, la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers de Bretagne (FNTR Bretagne), la Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs de Bretagne (FNTV Bretagne) et la CFDT transports Bretagne, signataires d'une charte qualité « label social ». Ensemble, ils conduisent une démarche de déploiement du label en Bretagne (promotion de la charte, module de formation « référents sociaux dans les entreprises », etc...).

En 2016, il s'est agi, grâce à une action de formation, de permettre aux acteurs des entreprises du transport des voyageurs et marchandises engagées dans la démarche de la charte qualité « label social transport », de prendre conscience de la pertinence du dialogue social, de partager leurs représentations et de s'approprier les conditions et les outils pour instaurer un dialogue social de qualité.

Le financement est apporté à parité par l'État et la Région (40 000 € chacun), couvrant 61,5 % de l'ensemble du coût de l'action (130 000 €).

### ***b) Le secteur du tourisme***

Le contrat d'objectif emploi formation tourisme, signé en 2012 pour renforcer la sécurisation des parcours professionnels, prévoit de développer une culture commune sur les compétences transversales requises dans l'ensemble des métiers du tourisme (incluant, notamment, le spectacle vivant et les festivals...). Quatre compétences principales ont été identifiées et font l'objet d'une mutualisation inter-organismes paritaires collecteurs agréées :

- accueil,
- e-tourisme et commercialisation,
- management,
- langues appliquées au tourisme : développer des compétences en langues pour valoriser la relation et développer sa clientèle.

Dans ce cadre, en 2015, une convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) a été conclue avec le Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs, pour un montant de 10 000 € de la part de l'État, soit 20 % du coût total prévu de l'action.

En 2016, deux EDEC ont été conclus pour un montant de 75 000 € : l'un avec FAFIH/FORCO sur une action visant à préparer les entreprises du commerce et du tourisme du centre-ville de Rennes avec l'arrivée prochaine de la LGV et l'ouverture du centre des congrès, l'autre avec l'AGEFOS-PME sur un « atout numérique » à destination des entreprises du commerce et du tourisme. En 2017, l'action FAFIH/FORCO a été reconduite sur d'autres territoires à hauteur de 80 000 €. Par ailleurs un EDEC FAFIH, AGEFOS, AFDAS a été conclu sur le secteur du tourisme afin d'accompagner la transformation numérique des entreprises du secteur (36 000 €)

### ***c) Le soutien à l'artisanat du bâtiment***

Dans le cadre du soutien à l'artisanat du bâtiment, une convention EDEC avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne permet de mettre en place des actions :

- d'ingénierie et de formation en vue d'aboutir à la conception et au développement d'un module de formation en e-learning novateur sur la qualité de l'air intérieur. Cet outil est le fruit des réflexions de la Commission environnement et construction durable de la Fédération Régionale du Bâtiment de Bretagne dans la lignée des travaux nationaux (ministère en charge de l'environnement),

- de formations courtes et longues sous forme de cycles à destination des responsables d'entreprise de l'artisanat du bâtiment : « gestionnaire d'entreprise artisanale du bâtiment », « responsable de l'entreprise artisanale du bâtiment », « professionnel de la rénovation énergétique ».

Le financement apporté en 2016 par l'État et la Région sur le soutien à l'artisanat du bâtiment est de 40 000 € chacun, soit 80 % du coût total du projet (130 000 €). Cette action a été reconduite en 2017 à hauteur de 55 000 € pour l'État.

#### ***d) L'économie sociale et solidaire (ESS)***

Depuis 2015, des conventions ont été conclues avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) : elles portent sur la qualité de l'emploi et les conditions de travail dans l'ESS en Bretagne pour améliorer les pratiques des entreprises. L'objectif est d'organiser la mutualisation interentreprises sur deux territoires :

- le projet de Vannes, relatif à la mutualisation des compétences, concerne la mise en place d'une formule externe de mise à disposition de compétences pointues sur des métiers transversaux de type administratif,
- le projet de l'espace associatif « Quimper/ADESS », relatif à l'amélioration des conditions de travail des temps partiels, portera sur la collecte de données chiffrées pour recueillir des éléments valorisant l'intérêt théorique à coopérer autour de la mutualisation afin de construire un réseau, la définition d'un besoin concret d'acteurs clés et d'étude ainsi que l'analyse de la faisabilité.

La Région soutient les structures d'animation territoriales en accompagnant la formation des bénévoles à hauteur de 199 798 € en 2015 et 186 058 € en 2016.

#### ***e) Le soutien à l'agriculture***

Dans le secteur agricole, la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne travaille à la construction d'un observatoire emploi-formation du secteur alimentaire en Bretagne. Par ailleurs, la Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM) évalue les formations régionales pour renouveler les générations agricoles, stimuler l'activité et développer l'emploi en milieu rural. La Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle (MEIF) de Rennes évalue quant à elle les besoins en emploi et en formation dans l'agriculture biologique. Enfin, une étude relative aux diagnostics et pistes d'actions pour développer l'attractivité sur les métiers de la production agricole et une communication proactive dans les standards numériques actuels est en cours de réalisation par la Chambre régionale d'agriculture.

#### ***f) Le soutien à l'économie bleue***

Le soutien à l'économie bleue s'est traduit par des études afin de développer une analyse prospective sur les besoins en emplois et en formations. Ainsi, le GIP d'aménagement du territoire du Pays de Morlaix soutient les métiers émergents dans le secteur des biotechnologies marines et AGRO CAMPUS OUEST analyse les métiers et les compétences existants dans la filière algues.

#### ***g) Le soutien aux territoires***

Les démarches territoriales en matière d'emploi-formation sont diverses. À titre d'exemple, on peut citer les actions de plusieurs MEIF qui recueillent et partagent des informations sur leurs

territoires afin d'accompagner le développement de l'emploi et des compétences et d'en renforcer l'attractivité. C'est le cas pour les Pays de Redon-Bretagne-Sud, de Fougères-Marches de Bretagne et de Vitré. Des actions sont aussi engagées auprès des TPE et PME afin de mieux anticiper les mutations économiques de leurs territoires et d'adapter les besoins en formation.

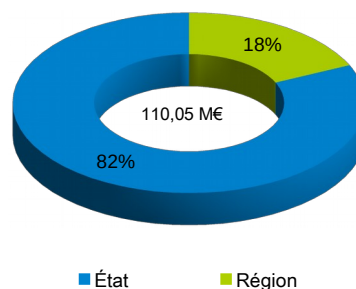
# VOLET TERRITORIAL

L'État et la Région souhaitent soutenir les projets portés par les acteurs locaux en faveur de la cohésion et de l'égalité entre les territoires. Ce volet est conçu en articulation avec la politique territoriale de la Région. Il présente six objectifs stratégiques resserrés, correspondant aux grands enjeux des dynamiques territoriales et permettant une concentration des moyens.

	État	Région*	Europe	Total
<b>Total volet territorial</b>	<b>90,05 M€</b>	<b>20 M€</b>	-	<b>110,05 M€</b>

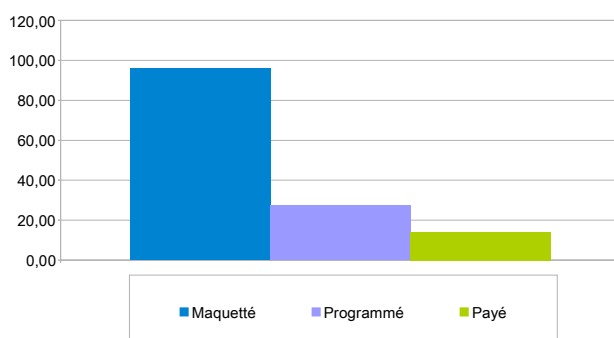
\*Le total de la part « Région » ne comporte pas les différents contrats de partenariats.  
Le présent tableau ne prend pas en compte les fonds FEADER et FEDER portés par l'Europe

Répartition par financeur des crédits inscrits

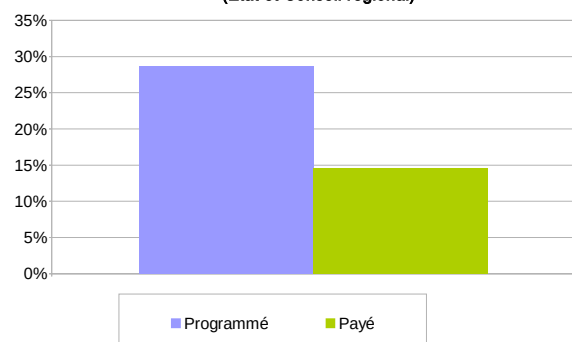


## Exécution financière à fin 2017

Maquetté / Programmé / Payé État – Région  
Bilan quantitatif au 31/12/2017



% de crédits programmés et payés  
par rapport au montant inscrit  
(État et Conseil régional)



Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2017			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
<b>Volet Territorial</b>	<b>90,05</b>	<b>14,62</b>	<b>16,2%</b>	<b>20,00</b>	<b>12,87</b>	<b>-</b>
Objectif stratégique n°1 : Répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral	6,00	1,00	16,6%	6,00	1,88	31,4%
Objectif stratégique n°2 : Anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires	45,05	2,53	24,0%	Contrats de Partenariats	1,66	
Objectif stratégique n°3 : Améliorer l'accès aux services au public		2,85			1,54	
Objectif stratégique n°4 : Renforcer les centralités des villes petites et moyennes		5,44			14,00	
Objectif stratégique n°5 : Soutenir la réalisation d'équipements métropolitains	14,00	2,69	19,2%	Contrats de Partenariats	1,20	
Objectif stratégique n°6 : Politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU	25,00	0,11	0,4%		3,53	

## ***Objectif stratégique n°1 : répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral***

La Bretagne compte 12 îles habitées de façon permanente. Le contrat de partenariat entre l'Association des îles du Ponant, la Région et l'État, couvrant la période 2015-2020, a été signé le 10 juillet 2015 à Ouessant, en présence du Premier ministre.

À travers ce contrat, les partenaires confirment la prise en compte des spécificités insulaires dans leurs politiques territoriales et définissent des priorités :

- maintien et développement de services collectifs essentiels,
- accès au logement pour les résidents permanents,
- développement d'activités économiques viables et diversifiées,
- préservation et valorisation du patrimoine et de l'environnement,
- exemplarité en matière de transition énergétique et écologique.

Dans le cadre du volet territorial du CPER, l'État garantit aux îles un soutien financier à hauteur de 4 M€ (FNADT), complété par des crédits en faveur de la construction de logements sociaux, de la gestion des déchets et de la transition écologique (notamment programmes TEPCV). développement des énergies renouvelables. L'engagement du Conseil régional porte lui sur un montant de 6 M€, mobilisés au titre du contrat de partenariat État / Région / Association des Îles du Ponant.

Les projets soutenus depuis 2015 correspondent pleinement aux priorités : logements pour actifs à Batz, Ouessant, Hoëdic, équipements sportifs pour les jeunes à Groix et Sein, restauration du phare de Batz, déchetteries à Belle-Île et l'île aux Moines, étude foncière à Hoëdic, maison de santé à Groix, réhabilitation d'un complexe culturel à Belle-Île, restauration paysagère de sites naturels à Molène, etc.

## **Objectif stratégique n°2 : anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires**

L'anticipation des mutations économiques passe par une connaissance de chaque territoire afin d'identifier et d'accompagner les transitions en cours.

Trois actions prioritaires ont été retenues au titre du volet territorial, en complémentarité avec le volet emploi du CPER :

- l'accompagnement des acteurs au sein des territoires confrontés à des mutations économiques,
- la structuration et le développement des tiers-lieux,
- les actions en faveur du renouvellement du foncier économique.

Ciblées vers des territoires prioritaires (bassins d'emplois industriels, quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.), ces actions visent à soutenir activement les acteurs qui se mobilisent en faveur de l'emploi et de l'émergence de nouvelles activités.

Au titre des réalisations, il faut souligner en particulier le soutien à des opérations en faveur du renouvellement du foncier économique et de l'immobilier d'entreprises (traitement de friches, densification de zones d'activités et création d'ateliers-relais à Josselin...) ainsi qu'à la mise en place d'incubateurs de l'économie sociale et solidaire ("Tag" à Saint-Brieuc, Morlaix et Lorient) et de "fablab" à Redon, Auray ou Vitré.

## **Objectif stratégique n°3 : améliorer l'accès aux services au public**

L'accessibilité aux services au public est un enjeu présent dans tous les territoires ruraux et périurbains, mais aussi dans les quartiers prioritaires.

En pleine adéquation avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, adoptés dans les 4 départements bretons en 2017, le CPER apporte un soutien majeur au déploiement des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et des maisons de services au public (MSAP).

Depuis une dizaine d'années, la dynamique de regroupement et d'exercice coordonné des professionnels de santé est particulièrement forte en Bretagne, puisque plus de 80 MSP sont aujourd'hui reconnues. Ces lieux de mutualisation de l'offre de soins de premier recours sont mis en place dans le cadre d'un projet de santé validé par l'ARS. Le volet territorial du CPER et les contrats de partenariat de la Région sont mobilisés pour le financement de la construction ou de l'extension des bâtiments des maisons de santé dans des territoires fragiles en termes de démographie médicale (Louargat, Plancoët, Malestroit, Milizac, Pleyben, Pont-de-Buis, Trégourez, Saint-Brice-en-Coglès, Pléchâtel, Pleugriffet...)

Afin d'améliorer l'accès aux services dans les territoires, l'État a également déployé un réseau de maisons de services au public afin de rapprocher les opérateurs (la Poste, Pôle emploi, l'Assurance maladie, etc.) des habitants : <http://www.maisondeservicesaupublic.fr/>. Une quarantaine de MSAP, situées dans des communes rurales ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville, fonctionnent aujourd'hui en Bretagne dont certaines ont fait l'objet d'un accompagnement en investissement dans le cadre du volet territorial (Guéméné-sur-Scorff, Antrain, par exemple).



## **Objectif stratégique n°4 : renforcer les centralités des villes petites et moyennes**

À travers le volet territorial du CPER, l'État accompagne les villes petites et moyennes qui définissent une stratégie en faveur de l'attractivité de leur centre en actionnant tous les leviers : amélioration de l'habitat, requalification des commerces, équipements publics, mobilités, etc.

Depuis le lancement du CPER, plusieurs communes ont engagé des études préopérationnelles avec l'appui du volet territorial (Lannion, Collinée, Guerlesquin, Huelgoat, Martigné-Ferchaud, Guipry-Messac, Gueméné-sur-Scorff, Josselin...) tandis que dans d'autres villes, de premiers investissements ont été financés par l'État afin de conforter les fonctions de centralité (réhabilitation de l'ancienne prison en centre culturel à Guingamp, des halles à Mûr-de-Bretagne ou Mauron, ou encore d'un cinéma associatif à Redon, etc.).

La Région, au titre des contrats de partenariat partage ces objectifs d'appui aux centralités (aménagement urbain des centres-villes de Paimpol et de plusieurs communes plus petites telles que Tréveneuc dans le pays de Saint-Brieuc, Val d'Annast dans le pays des Vallons de Vilaine ou encore Hanvec dans le pays de Brest, étude de revitalisation des cœurs de bourg à l'échelle intercommunale (communauté de communes du Hardounais-Mené). Elle soutient également les opérations de réhabilitation de l'habitat social en centralités, des opérations de démolition/reconstruction et des installations ou maintiens de derniers commerces en centralité en milieu rural (exemples de Locquéolé ou Tréglamus).

L'avenant au CPER signé le 16 décembre 2016 a prévu un renforcement de l'action de l'État et de la Région en faveur des centralités, en particulier pour pouvoir soutenir dans ce cadre des bourgs ruraux, avec un abondement de 14 M€ côté État, la Région s'engageant sur la même somme supplémentaire au bénéfice des territoires.

En février 2017, un premier appel à candidatures a été lancé, associant l'État et la Région, mais également la Caisse des dépôts et l'établissement public foncier de Bretagne afin d'expérimenter pour soutenir conjointement des projets globaux de dynamisation de centres-villes ou centres-bourgs. Les résultats de ce premier appel à candidature ont été annoncés en octobre 2017 : les partenaires accompagnent 60 projets (25 en études et 35 en travaux) sur la période 2017-2020, pour un montant total de soutien de 29 M€. Ces projets se caractérisent par leur approche multi-thématiques, par une recherche d'innovation et d'association de toutes les parties prenantes.

En matière d'équipements culturels, la Région et l'État ont cofinancé l'étude de programmation architecturale et muséographique du projet de rénovation du musée de la résistance bretonne à Saint-Marcel, porté par la communauté de communes du Val d'Oust. Phase essentielle pour la conception d'un projet de musée, cette étude a permis de s'assurer de la convergence d'un lieu avec son futur contenu, puis de préparer la mise en œuvre de l'équipement. La première tranche de travaux est intervenue en 2017 (financement de l'État de 148 500 € et de la Région de 500 000 €).

Enfin, la Région et l'État ont soutenu depuis 2015 plusieurs équipements culturels au titre du volet territorial et des contrats de partenariat (centre culturel de Paimpol, création du pôle de développement culturel « le petit écho de la mode » à Châtelaudren, espace culturel et de congrès de la Gacilly, etc.)

## **Objectif stratégique n°5 : soutenir la réalisation d'équipements métropolitains**

Dès la signature du CPER, la négociation des contrats métropolitains s'est engagée avec Brest et Rennes, qui ont accédé par décret au statut de métropole au 1er janvier 2015. L'intérêt de ces contrats est de consolider dans un document unique les soutiens apportés par le CPER, les fonds européens ou le programme des investissements d'avenir à la concrétisation de leur stratégie métropolitaine.

Ils ont été signés par l'État, la Région, les Conseils départementaux et les Métropoles en novembre 2015. Ils s'articulent autour des axes principaux suivants :

- enseignement supérieur, recherche, innovation,
- mobilité et villes durables,
- renouvellement urbain,
- équipements métropolitains.

Ces contrats ont été complétés en 2017 par des pactes métropolitains d'innovation signés entre les métropoles, l'État et la Région. A Brest, le pacte porte sur le "Campus mondial de la mer" (ateliers des Capucins, projet Océanolab, équipement scientifique...), tandis que Rennes a choisi de se positionner sur la thématique des "mobilités intelligentes" (expérimentation de bus électriques, évènement InOut...)

S'agissant des équipements métropolitains, objets du soutien du volet territorial, sont concernés à Brest la rénovation du centre des congrès du Quartz, du conservatoire national botanique, la relocalisation du Fourneau et, à Rennes, la construction du nouveau conservatoire de musique, le projet « Vilaine » ou la French tech.

Afin d'accompagner la forte dynamique suite à l'obtention du label « french tech Rennes – Saint-Malo », l'État et la Région ont cofinancé en 2015 les investissements relatifs au bâtiment « Mabilay » (acquisition, espace de coworking, hôtel de start-up, etc.). En 2016, toujours dans le cadre du contrat métropolitain, l'État s'est engagé à participer aux études de maîtrise d'œuvre du Conservatoire à rayonnement régional qui sera implanté dans le quartier du Blosne à Rennes.

A Brest, le Conseil départemental du Finistère porte le projet de développement du « centre national des phares » consistant à élargir les missions du musée des phares actuel de Ouessant grâce à la création d'une structure unique à vocation nationale et répartie sur deux sites majeurs et complémentaires : le Créac'h à Ouessant et un nouveau site à terre sur le port de Brest. L'État a cofinancé l'étude de programmation architecturale, technique et muséographique sur le site du 1er éperon du port de Brest ainsi que l'étude de programmation détaillée qui consiste à approfondir l'étude du scénario retenu.

## **Objectif stratégique n°6 : politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU**

En Bretagne, 12 intercommunalités sont concernées par la politique de la ville.

Sur les 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville que compte la Bretagne, 4 ont été désignés d'intérêt national pour le renouvellement urbain (Bellevue à Brest, Maurepas et Le

Blosne à Rennes, Bois du Château à Lorient) et 8 d'intérêt régional (Balzac à Saint-Brieuc, Iroise à Ploufragan, Pontaniou à Brest, Kermoyan à Quimper, Villejean à Rennes, Marville à Saint-Malo, Kervéanec Nord à Lorient et Kerfrehour à Lanester).

À l'issue de la phase d'ingénierie lancée en 2015, une fois les projets définis sur ces 8 quartiers, le volet territorial du CPER financera, via l'ANRU (Agence Nationale de Renouveau Urbain), les investissements (démolition/reconstruction de logements, aménagements urbains, équipements publics, etc.). Une première enveloppe de 20 M € de subventions et de 11 M€ de prêts a été accordée par l'ANRU au titre des projets d'intérêt régionaux et sera abondée ultérieurement.

Une convention régionale pour le renouvellement urbain a été signée par le préfet de région, le président du Conseil régional, le délégué général de l'ANRU et le directeur régional de la Caisse des dépôts le 16 décembre 2015. Cette convention définit les modalités de soutien de chaque partenaire aux projets et a servi de socle pour la préparation des protocoles de préfiguration de chaque agglomération concernée par un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur la base des projets esquissés, la répartition des crédits de l'ANRU inscrit au volet territorial a été effectuée en 2017 au profit des 8 quartiers dits d'intérêt régional. Dans le même temps, la Région a fait évoluer les modalités de son soutien au renouvellement urbain en mettant en place, sur la période 2014-2020, une enveloppe de 14 M€ spécifiquement dédiée aux opérations portées dans les 12 quartiers retenus au titre du NPNRU. Les crédits de cette enveloppe ont été répartis par quartier sur la base d'indicateurs de fragilité économique et sociale.

L'année 2017 a été marquée par la signature de la première convention de renouvellement urbain avec Rennes Métropole. Les conventions relatives aux autres EPCI concernés seront signées en 2018 et 2019, au fur et à mesure de la finalisation de leurs projets de renouvellement urbain.



CPER BRETAGNE 2015 – 2020  
Bilan d'exécution fin 2017